



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Première Commission

12^e séance plénière

Mardi 22 octobre 2019, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Llorenty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique de questions spécifiques et présentation et examen des projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je rappelle aux représentants que le jeudi 24 octobre à 12 h 30, la Première Commission tiendra sa traditionnelle cérémonie de remise des prix à la dernière promotion du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

La Commission poursuivra ce matin son débat thématique sur le groupe de questions « Armes nucléaires ». Il est rappelé aux délégations que le temps de parole est limité à trois minutes pour les interventions faites à titre national et à cinq minutes pour celles faites au nom de plusieurs délégations. Nous avons une longue liste d'orateurs pour ce groupe de questions, c'est pourquoi j'appelle à la pleine coopération de toutes les délégations pour respecter le temps de parole imparti. Les délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse pourront le faire à la fin de la séance de cet après-midi, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

M. Fadhil (Iraq) (*parle en arabe*) : Pour commencer, ma délégation voudrait s'associer aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la Tunisie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes, (voir A/C.1/74/PV.11).

L'année prochaine, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Toutefois, les trois piliers du Traité n'ont pas été mis en œuvre de manière égale, d'une façon qui reflète les obligations de tous ses États parties. Il existe toujours un déséquilibre évident dû au fait que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas rempli leurs obligations de désarmement nucléaire en vertu de l'article VI du Traité et conformément à la décision de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Mon gouvernement tient à dire une fois de plus qu'il est préoccupé par le fait qu'un document final n'ait pas été adopté à la Conférence d'examen de 2015. Nous appelons tous les États parties au Traité sur la non-prolifération à faire preuve de flexibilité et de volonté politique afin d'assurer le succès de la prochaine Conférence d'examen en 2020. Nous devons veiller à ce que soit dûment reconnue l'importance de renforcer les deux systèmes de non-prolifération et de désarmement nucléaires afin de parvenir à un résultat constructif et positif qui réponde aux préoccupations de tous les États Membres.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Sur la base de sa Constitution permanente, le Gouvernement iraquien soutient les efforts internationaux et toute initiative visant à limiter le danger des armes nucléaires ou de toute autre arme de destruction massive. C'est pourquoi nous avons voté pour le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté par l'Assemblée générale en juillet 2017. L'Iraq attache également une grande importance au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un instrument extrêmement important dans la promotion des efforts internationaux visant à réaliser le désarmement nucléaire. Avec la Belgique, l'Iraq a coprésidé durant la période 2017-2019 la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité, également connue sous le nom de Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité, ce qui montre clairement notre volonté de participer efficacement à la promotion du rôle des conventions et instruments internationaux sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

L'Iraq réitère l'importance de créer des zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient. Nous pensons que toute tentative de création d'une telle zone dans la région du Moyen-Orient doit être précédée d'un certain nombre de mesures essentielles, notamment le désarmement nucléaire de l'entité israélienne et son adhésion au Traité sur la non-prolifération en tant que partie non nucléaire, ainsi que la soumission de ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre d'un accord. L'Iraq est profondément préoccupé par l'échec de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires. Nous appelons les trois pays dépositaires du Traité à respecter leurs obligations telles que stipulées dans la résolution de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995, le Plan d'action du document final de la Conférence d'examen de 2010 étant un élément essentiel à cet égard. Dans ce contexte, ma délégation souligne l'importance de la participation de chaque pays du Moyen-Orient à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la Jordanie. Cela pourrait ouvrir la voie à un soutien équilibré de tous les efforts régionaux et internationaux visant à la création d'une telle zone, conformément à la décision de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 1995 et des Conférences d'examen de 2000 et 2010.

M. Bhandari (Népal) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.11), et je voudrais faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

Ma délégation réaffirme sa position de principe selon laquelle la paix et la sécurité universelles ne peuvent être garanties que par le désarmement général et complet des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, assorti d'un calendrier précis. Nous soulignons à nouveau que le recours à l'emploi ou la menace d'armes nucléaires est immoral et illégal. Nous sommes convaincus que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi ou la menace de ces armes. Nous appelons également à réduire la dépendance à l'égard de la doctrine nucléaire en matière de sécurité nationale. Le Népal réitère sa profonde inquiétude quant aux conséquences humanitaires et environnementales potentiellement catastrophiques de l'explosion intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires et de ses incidences aveugles.

Le Népal est depuis toujours engagé en faveur de la paix dans le monde, comme le montre le fait que nous sommes devenus partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dès 1970. Nous sommes également signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Népal considère que tous ces traités sont complémentaires et se renforcent mutuellement, car ils donnent à l'humanité l'espoir d'un monde pacifique, sûr et stable. Nous attendons avec intérêt la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Conformément à notre engagement en faveur de la paix mondiale et de la dénucléarisation, nous sommes fermement convaincus que la science et la technologie nucléaires ne devraient être utilisées qu'à des fins pacifiques dans des cadres de garanties reconnus. Le Népal souligne également le droit de tous les États à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et appelle au partage des connaissances nucléaires et au transfert de la technologie nucléaire, en particulier vers les pays en développement. Nous reconnaissons et saluons le travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui continue à jouer un rôle important dans le soutien de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

En conclusion, ma délégation demande qu'il soit mis fin aux lourds investissements dans la modernisation, le commerce et l'accumulation d'armements. Nous

préconisons également de rompre le pacte faustien qui accable l'humanité. Détournées au profit de causes sociales et humanitaires, ces ressources pourraient contribuer à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable bien avant 2030, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim, et à l'amélioration de la qualité de vie de toute l'humanité. Ma déclaration complète sera disponible sur PaperSmart.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais demander aux délégations qui mènent des consultations dans la salle de conférence de bien vouloir le faire en dehors de la salle, afin que les orateurs puissent être clairement entendus.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis demeurent à l'avant-garde des initiatives visant à prévenir la prolifération nucléaire et restent attachés à une architecture efficace et modernisée de maîtrise des armements. Le climat de sécurité se détériore actuellement, en grande partie à cause du comportement de pays tels que la Russie et la Chine. La maîtrise des armements est un outil qui peut contribuer à inverser cette tendance, mais ce n'est pas une fin en soi. Les États-Unis ont appelé à une nouvelle ère de maîtrise des armements.

La violation matérielle par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a constitué un fait négatif majeur. La Russie est seule responsable de la dénonciation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ce qui met en évidence la question du respect du Traité en tant que facteur essentiel du désarmement nucléaire, comme le prévoit l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Russie et la Chine préféreraient un monde dans lequel les États-Unis feraient preuve de retenue tandis qu'elles agissent comme bon leur semble. La Russie fait miroiter la notion de la mise en place d'un moratoire sur le déploiement des missiles nucléaires à portée intermédiaire, mais elle a déjà déployé plusieurs bataillons de missiles de croisière sol-sol 9M729 sur tout son territoire, y compris en Russie occidentale, à portée de dizaines de capitales européennes. De même, la Chine menace de cibler les alliés des États-Unis qui accueillent sur leur territoire des missiles des États-Unis, même si elle a déjà déployé des milliers de missiles à portée intermédiaire dans le but de menacer les États-Unis et leurs alliés et partenaires. Aujourd'hui, les États-Unis n'ont aucun missile à portée intermédiaire sol-sol sur le terrain.

Malgré ces faits décourageants, les États-Unis restent déterminés à améliorer les perspectives de progrès vers le désarmement nucléaire. Plus tôt cette année, nous avons lancé l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». La réunion plénière du groupe de travail pour le lancement de cette initiative a rassemblé des experts de la non-prolifération et du désarmement de 42 pays géographiquement et politiquement différents, dont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et trois États non parties au Traité sur la non-prolifération. La réunion a montré qu'un dialogue ouvert et constructif est extrêmement précieux pour réaliser des progrès durables sur la voie du désarmement.

Les États-Unis et la Russie continuent d'appliquer le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Les deux pays ont atteint les limites centrales du Traité en février 2018, comme celui-ci le prévoit. La situation internationale en matière de sécurité a beaucoup changé depuis la signature du Traité. Malgré cela, la Russie continue d'étendre ses forces nucléaires non stratégiques et de mettre au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires à portée stratégique. Pendant ce temps, la Chine continue de renforcer ses capacités nucléaires et semble prête à doubler la taille de son stock nucléaire au cours de la prochaine décennie. Pourtant, elle refuse de s'engager dans une discussion sérieuse sur la maîtrise des armements avec les États-Unis.

Où pourrait donc mener toute cette course aux armements russe et chinoise? Examinons la situation dans son ensemble. Plus la Chine et la Russie s'affirmeront, plus elles chercheront à renforcer sans contrainte leurs arsenaux nucléaires, notamment par de nouvelles armes déstabilisatrices, et plus elles chercheront à contraindre les nations libres dans leurs régions respectives. La Première Commission constitue une plate-forme essentielle pour les nations partageant les mêmes idées afin de persuader la Russie et la Chine de changer de cap et de mettre fin à leurs politiques agressives, qui sapent l'ordre international fondé sur des règles et rendent dangereux pour les États démocratiques et responsables de baisser leurs défenses.

En ce qui concerne la Corée du Nord, notre objectif reste la dénucléarisation totale et pleinement vérifiée de ce pays. Il est important que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies continuent à appliquer et à faire respecter pleinement les sanctions en vigueur, comme le prévoient les résolutions pertinentes

du Conseil de sécurité. Les approches méthodiques telles que l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » tiennent compte de l'environnement international de sécurité et examinent les mesures efficaces en vue du désarmement, y compris la nécessité de dispositions de vérification pour confirmer le respect des règles. En revanche, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne nous rapprochera pas de l'élimination des armes nucléaires et a accru les divisions politiques qui rendront les futurs efforts de désarmement plus difficiles. Avec un regard lucide, nous continuerons à travailler avec tous ceux qui sont prêts à collaborer avec nous afin de résoudre les nombreux problèmes auxquels nous sommes tous confrontés.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations faites par les représentants de mon propre pays et du Viet Nam, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), (voir A/C.1/74/PV.11).

Les armes nucléaires ont été, sont et seront toujours la plus grande menace à laquelle l'humanité doit faire face. Cette menace devient plus imminente maintenant que nos efforts pour créer un monde sans armes nucléaires régressent, comme en témoigne la récente dénonciation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Je voudrais donc souligner les points suivants.

Premièrement, l'Indonésie appelle toutes les parties, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à renforcer leurs engagements politiques en faveur de la mise en œuvre complète et urgente du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous devons veiller à ce que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 aboutisse à un résultat positif.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une nouvelle approche globale du désarmement nucléaire. L'Indonésie se félicite des efforts multilatéraux déployés en matière de désarmement nucléaire et d'élimination totale des armes nucléaires d'une manière qui reflète l'inclusion et l'égalité. Nous exhortons tous les États à adopter et à appuyer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui complète et renforce mutuellement le Traité sur la non-prolifération.

Troisièmement, nous considérons qu'une interdiction totale des essais nucléaires est un élément essentiel pour un monde sans armes nucléaires. Nous demandons donc instamment aux États restants visés à

l'annexe 2 de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin qu'il puisse entrer en vigueur.

Enfin, l'Indonésie souligne que les zones exemptes d'armes nucléaires sont essentielles pour créer des engagements régionaux en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

L'Indonésie reste déterminée à œuvrer avec les autres pays de l'ASEAN à la signature et à la ratification du Traité de Bangkok et de son protocole par les États dotés d'armes nucléaires. Nous mettons l'accent sur l'impératif de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, attendue de longue date, en tant qu'aspect fondamental du grand compromis portant sur la prorogation du Traité sur la non-prolifération pour une durée indéfinie. Les zones exemptes d'armes nucléaires devraient œuvrer de concert. Nous soutenons donc la convocation en 2020 de la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie, ainsi que la création d'un instrument juridiquement contraignant qui donne effectivement des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires et qui, par conséquent, convaincra les États d'abandonner leurs doctrines en matière d'armes nucléaires et leurs futures aspirations nucléaires.

L'Indonésie appelle tous les États à appuyer l'Agence internationale de l'énergie atomique dans l'exécution de son mandat en matière de garanties et de vérification. Nous soulignons en outre le droit inaliénable des États de posséder, d'importer ou d'exporter des matières, équipements et technologies nucléaires à des fins pacifiques..

L'élimination de ces armes inhumaines et les plus dévastatrices du monde est une entreprise collective que l'Indonésie appuie depuis longtemps. Contribuons tous à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. Notre déclaration complète sera disponible sur PaperSmart.

M. Kapambwe (Zambie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Je voudrais tout d'abord aligner ma déclaration sur celle faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.11).

Les armes nucléaires continuent d'exister aujourd'hui, 74 ans après les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, dont le souvenir est encore présent dans nos mémoires. Pourtant, peu de progrès ont été réalisés par les nations pour faire face à l'incroyable

puissance explosive et aux effets des radiations des armes nucléaires, qui continuent de menacer l'existence des êtres humains et de la nature. Nous savons tous qu'il est extrêmement difficile pour une nation de défendre sa population contre la mort ou les graves dommages que représentent les armes nucléaires, et pourtant nous continuons à fabriquer ces armes non rentables mais destructrices. Malgré cette menace, les États dotés d'armes nucléaires ont continué à créer des mécanismes de défense par le biais de missiles nucléaires à titre de dissuasion ou de garantie perçue, tandis que d'autres ont continué à renforcer les têtes nucléaires à longue portée à un coût astronomique et au détriment des programmes de développement et de la promotion des objectifs de développement durable.

Depuis des décennies, des conférences sur la maîtrise des armements et le désarmement se tiennent dans diverses enceintes internationales consacrées à la paix et à la sécurité dans le monde entier, représentant une mince lueur d'espoir pour l'élimination totale des armes nucléaires de la surface de la Terre. Au lieu de cela, nous voyons des nations développer des arsenaux nucléaires à des fins de défense ou de représailles potentielles, et dans certains cas à des fins offensives. De telles contre-mesures offrent peu d'espoir de fournir une protection physique aux nations contre l'anéantissement de leurs populations. Les accords multilatéraux tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui compte plus de 190 États parties et vise à empêcher un plus grand nombre de pays d'acquérir des armes nucléaires et à garantir l'adhésion des États Membres au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, sont restés de simples rêves internationaux. Tout ce que nous voyons, c'est une amélioration des vecteurs d'armes nucléaires grâce à divers mécanismes, y compris l'utilisation de drones, au détriment de la recherche dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des moyens bien intentionnés d'éradiquer la pauvreté d'ici à 2030.

Le Groupe des États d'Afrique réitère sa profonde préoccupation quant au fait que la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires n'a pas été mise en œuvre comme convenu. Le Groupe des États d'Afrique se félicite vivement de la convocation de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue de négocier un traité juridiquement contraignant conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, un accord clef sur la maîtrise des armes nucléaires qui a permis de détruire plus de 2 600 missiles à courte et moyenne portée et à portée intermédiaire avant juin 1991 et qui a été effectivement l'expression d'un engagement important en faveur du régime de désarmement, avait suscité l'espoir des États non dotés de l'arme nucléaire. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, un processus bipartite de vérification de la maîtrise des armes nucléaires, doit être réexaminé par les parties concernées dans un climat de confiance mutuelle.

Le Groupe des États d'Afrique appelle tous les États Membres à dépasser ces considérations liées à ces arsenaux nucléaires et à ces armes de destruction massive et à concentrer leurs efforts sur la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous appelons en outre tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires dans leur région. C'est dans cet esprit d'accord mutuel que le Groupe des États d'Afrique se félicite du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, que tous les États Membres sont invités à signer et à ratifier dès que possible pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique voudrait saisir cette occasion pour informer la Commission qu'il a déposé, à la présente session, trois projets de résolution, intitulés « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique » (A/C.1/74/L.36), « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique » (A/C.1/74/L.38) et « Interdiction de déverser des déchets radioactifs » (A/C.1/74/L.37). Le Groupe remercie toutes les délégations pour leur appui et leur demande d'apporter de nouveau leur appui à l'adoption de ces projets de résolution au cours de la soixante-quatrième session.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.6.

M. Sharif (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le consensus international sur la poursuite systématique du désarmement nucléaire, qui s'est dégagé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, est en train de s'effriter. L'environnement de sécurité international et régional continue de se détériorer. Certains se dérobent à leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, notamment en changeant constamment les règles du

jeu pour imposer des mesures supplémentaires de non-prolifération.

L'application du deux poids, deux mesures et la discrimination exacerbent la précarité de la stabilité stratégique en Asie du Sud et facilitent les ambitions hégémoniques et les desseins agressifs d'un État de la région qui poursuit inexorablement son objectif de domination stratégique, comme ma délégation l'a expliqué au cours du débat général (voir A/C.1/74/PV.8).

Pour promouvoir un programme de désarmement global, nous devons mettre en place un ordre international équitable et fondé sur des règles, premièrement, en répondant aux préoccupations de sécurité de tous les États; deuxièmement, en limitant et en rationalisant les stocks d'armes classiques; troisièmement, en renforçant le régime de non-prolifération en évitant le deux poids, deux mesures et en adoptant des mesures équitables et non discriminatoires; et quatrièmement, en donnant des garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Tout traité de maîtrise des armements, de non-prolifération ou de désarmement qui ne garantit pas une sécurité non diminuée pour tous les États serait voué à l'échec, comme en témoigne l'incapacité à lancer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Un traité qui n'interdirait que la production future de matières fissiles mettrait en péril la sécurité du Pakistan et n'apporterait aucune valeur ajoutée à la cause du désarmement nucléaire. Il compromettrait la stabilité stratégique aux niveaux mondial et régional en gelant les asymétries existantes en ce qui concerne les stocks de matières fissiles.

Le Pakistan reste attaché à l'objectif d'un désarmement nucléaire complet qui soit universel, vérifiable et non discriminatoire. Comme cela a été reconnu lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement, l'objectif de ce processus devrait être d'assurer une sécurité non diminuée au niveau le plus bas possible d'armement et de forces militaires. Si nous voulons avancer véritablement sur la voie du désarmement nucléaire, nous devons aborder sérieusement les préoccupations sous-jacentes en matière de sécurité. Ces préoccupations concernent notamment la possession par les États de capacités militaires conventionnelles disproportionnées et excessives, l'introduction de nouvelles technologies et capacités déstabilisatrices, l'existence de doctrines et de dispositifs de forces agressifs et surtout, des différends non résolus de longue date. L'objectif de désarmement

nucléaire doit donc être poursuivi de manière globale et holistique.

La question des garanties négatives de sécurité est inscrite à l'ordre du jour de la communauté internationale depuis plus d'un demi-siècle, et le moment est venu de négocier un traité dans le cadre de la Conférence du désarmement. Au cours de cette session, le Pakistan présentera à nouveau son traditionnel projet de résolution, intitulé « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes » (A/C.1/74/L.6), au nom d'un grand nombre d'autres États qui l'ont parrainé. Nous espérons qu'il sera adopté avec le plus large soutien possible.

C'était là une version abrégée de notre déclaration dont le texte intégral sera téléchargé sur PaperSmart.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.21.

M. Ngundze (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017 reflétait les préoccupations de la communauté internationale à l'égard des armes nucléaires. Le Traité interdisait finalement la seule catégorie d'armes de destruction massive qui n'était pas encore interdite au niveau mondial, en suivant l'exemple des conventions interdisant les armes biologiques et chimiques, et sur la base d'une approche mettant l'accent sur la dimension humanitaire.

Après la conclusion des travaux du troisième Comité préparatoire du cycle d'examen de 2020 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) plus tôt cette année, nous attachons une grande importance à la validité continue des documents finals des Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010, ainsi que du vaste Plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre de toutes les dispositions du Traité dans le cadre de ses trois piliers. Toutefois, une action urgente s'impose pour mettre pleinement en œuvre les engagements pris lors de ces conférences d'examen. Depuis la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, nous avons été témoins à plusieurs reprises de tentatives visant à nier et à réinterpréter les engagements pris en matière de désarmement nucléaire .

Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires doit rester une priorité pour la communauté internationale. L'interdiction de la

production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires permettra de renforcer les idéaux du TNP et de compléter le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ma délégation se félicite également des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Nous espérons que d'autres travaux seront menés dans ce domaine, sous la forme d'un groupe d'experts gouvernementaux ou d'un groupe d'experts scientifiques.

Enfin, les armes nucléaires sont inhumaines, et il est inconcevable que leur emploi puisse jamais, en quelque circonstance que ce soit, être conforme au droit international, en particulier au droit international humanitaire. Le désarmement nucléaire n'est pas seulement une obligation juridique, c'est un impératif moral et éthique. C'est dans cet esprit que ma délégation a l'honneur de présenter à nouveau pour examen le projet de résolution A/C.1/74/L.21, intitulé « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires », qui, nous l'espérons, recevra à nouveau un large appui, comme cela a été le cas les années précédentes.

En conclusion, nous nous félicitons vivement de l'anniversaire du Traité de Pelindaba, qui est entré en vigueur il y a 10 ans et qui est une contribution très concrète de l'Afrique au désarmement nucléaire.

Une version plus longue de cette déclaration sera publiée sur PaperSmart.

M. Al-Enazi (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais exprimer notre reconnaissance pour les efforts déployés par le Président et toutes les délégations qui participent aux travaux de la Première Commission.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été prononcées par les représentants de la Tunisie et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.11).

La communauté internationale poursuit ses efforts pour éliminer la menace que font peser les armes nucléaires sur la paix et la sécurité internationales depuis l'adoption de la toute première résolution de l'Assemblée générale, sur le désarmement (résolution 1 (I)), suivie de l'adoption du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), et de l'adoption en 1968 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Étant donné l'incapacité à fixer un calendrier précis pour le désarmement nucléaire et à mettre en

œuvre l'article VI du Traité sur la non-prolifération, en raison de l'intransigeance de certains États, il importe de rappeler l'importance d'honorer les engagements internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il s'agit d'une obligation juridique non négociable.

La prolifération des armes nucléaires au Moyen-Orient augmente les risques de tensions et de conflits dans cette région, qui est encore la seule au monde à n'avoir fait aucun progrès vers l'élimination des armes nucléaires. Par conséquent, seule la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient rendra possible le désarmement nucléaire complet et général, comme le soulignent les résolutions annuelles de l'Assemblée générale sur cette question et la décision de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui a considéré cette question comme l'un des piliers fondamentaux de la prorogation indéfinie du Traité. Dans ce contexte, l'État du Qatar réitère son appui à la tenue en novembre de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, présidée par la Jordanie, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale.

La délégation de l'État du Qatar souligne l'importance de mettre en œuvre les engagements juridiques relatifs aux conventions internationales sur le désarmement nucléaire et de développer de manière responsable des programmes d'énergie nucléaire pacifique tout en adhérant aux mesures de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin d'assurer l'application des normes les plus élevées de sûreté et de sécurité dans un monde où la prolifération nucléaire est extrêmement préoccupante pour tous.

En conclusion, nous renouvelons notre engagement à poursuivre nos efforts en vue d'éliminer les armes nucléaires et de promouvoir la non-prolifération nucléaire, afin d'assurer la sécurité et la stabilité dans notre région et dans le monde entier.

M. Czepelak (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne, ainsi qu'à celles faites par les représentants de l'Australie, au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, et des Pays-Bas, au nom d'un groupe de pays (voir

A/C.1/74/PV.11). Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Les préparatifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) jouent un rôle de premier plan dans le domaine nucléaire. Nous nous engageons donc à mettre pleinement en œuvre le TNP et ses trois piliers. Dans le même temps, nous sommes tous responsables du renforcement et du maintien du régime du Traité. Cette conviction a été au cœur de notre décision d'assumer la présidence du Comité préparatoire du TNP de 2018. Ces trois dernières années, nous avons fait tout notre possible pour préserver l'intégrité et la crédibilité du Traité et pour créer un environnement propice à un dialogue inclusif, mutuellement respectueux et transparent. Nous espérons que notre contribution sera considérée positivement comme un apport à la phase finale des préparatifs de la Conférence d'examen de 2020.

Le système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), avec ses protocoles additionnels, constitue la norme la plus stricte du droit international pour limiter les risques de prolifération. Nous continuons donc à soutenir les activités de vérification de l'AIEA, dans l'espoir que, sous sa nouvelle direction, le rôle déterminant de l'Agence dans le processus de non-prolifération sera encore renforcé. En outre, il existe des régimes de contrôle des exportations en dehors du système des Nations Unies, tels que le Groupe des fournisseurs nucléaires, le Comité Zangger et des initiatives de lutte contre la prolifération comme l'Initiative de sécurité contre la prolifération, qui sont tous dotés de réglementations visant à lutter contre la prolifération des États et des acteurs non étatiques.

Dans un contexte stratégique, le système mondial de maîtrise des armements a malheureusement continué à se détériorer au cours de l'année dernière, comme le montre la situation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Malgré ses efforts diplomatiques pour présenter un récit différent, la Fédération de Russie porte l'entière responsabilité de l'extinction du Traité. Nous regrettons que les autorités de Moscou n'aient fait preuve d'aucune volonté et n'aient pris aucune mesure manifeste pour assurer la mise en œuvre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de manière efficace, vérifiable et transparente. À cet égard, nous déplorons le fait que la confiance de la population dans les garanties négatives de sécurité ait été à plusieurs reprises sapée par des violations importantes du

Mémorandum de Budapest concernant les garanties de sécurité. Nous pensons toutefois que le seul élément restant de maîtrise moderne des armements, le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, devrait faire l'objet de consultations sérieuses entre les États-Unis et la Fédération de Russie, dans le but de le proroger au-delà de 2021.

La version intégrale de ma déclaration sera présentée par écrit et mise à disposition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/74/L.12 et A/C.1/74/L.13.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : Depuis 1945, nous connaissons les preuves claires et incontestables des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et des risques inacceptables que pose leur existence. À la lumière de ces connaissances, le désarmement nucléaire mondial est un objectif universel, et tous les États l'ont d'ailleurs approuvé. Il est grand temps que les actions des États détenteurs soient à la hauteur de leurs engagements. L'évolution de la situation géopolitique ne peut pas être une excuse pour l'inaction en matière de désarmement nucléaire. Nous appelons les États détenteurs à mettre fin à leurs programmes de modernisation nucléaire. Nous déplorons la disparition d'éléments importants de l'architecture du désarmement nucléaire, tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques devrait être prorogé et un accord successeur ambitieux devrait être négocié.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est attendue depuis longtemps et j'appelle tous les États visés à l'annexe 2 à le ratifier. Nous devrions également mettre à profit l'excellent travail et l'expertise de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le cadre de la dénucléarisation urgente de la République populaire démocratique de Corée. Nous regrettons profondément les changements concernant le Plan d'action global commun et espérons qu'il pourra être préservé.

À l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020, il est plus urgent que jamais de réaliser des progrès concrets et de ne pas reculer par rapport au plan d'action de 2010. Nous sommes

reconnaissants pour les nombreuses initiatives qui visent à faciliter des progrès concrets et nous nous réjouissons de travailler avec tous pour obtenir un résultat positif et ambitieux en 2020. L'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire alimente la prolifération. Fervent défenseur du TNP, l'Autriche a contribué à sa mise en œuvre en permettant au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de voir le jour. Le pilier du désarmement du TNP ne saurait être pleinement mis en œuvre sans une norme d'interdiction, afin d'instaurer et de maintenir un monde exempt d'armes nucléaires. Avec 79 signatures et 33 ratifications, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires progresse rapidement vers son entrée en vigueur. Nous rendons hommage aux pays qui l'ont déjà signé et ratifié et appelons tous les autres pays à faire de même. L'Autriche invite tous les pays à voter et à se porter coauteurs des projets de résolution techniquement mis à jour sur le Traité (A/C.1/74/L.12) et sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires (A/C.1/74/L.13).

En conclusion, j'invite tout le monde à faire usage de notre système multilatéral. Les risques et les conséquences humanitaires liés aux armes nucléaires ne peuvent être contenus par les frontières nationales. Ces armes mettent en danger la sécurité de chaque État Membre et même de chaque personne. Nous avons tous notre mot à dire sur le désarmement nucléaire.

La version intégrale de ma déclaration sera téléchargée sur PaperSmart.

M. Incarnato (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne et à celle faite par le représentant des Pays-Bas, au nom d'un groupe de pays (A/C.1/74/PV.11). Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

L'Italie partage pleinement l'objectif d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires, et nous réaffirmons notre ferme engagement à préserver et à renforcer le cadre de désarmement et de non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT) reste la pierre angulaire du régime international de désarmement, avec ses trois piliers qui se renforcent mutuellement : la non-prolifération, le désarmement et la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. Le Traité doit être soutenu, maintenu et préservé, en particulier dans l'environnement difficile d'aujourd'hui. Le TNP est le seul cadre juridique réaliste pour parvenir à un monde sans armes nucléaires d'une manière qui favorise la stabilité internationale, conformément au principe d'une sécurité non diminuée

pour tous. Cet objectif ne peut être atteint que par une approche progressive, en prenant des mesures efficaces conformément à l'article VI du Traité.

Nous nous efforçons de réaliser de réels progrès en matière de désarmement nucléaire en raison de notre profonde inquiétude face aux conséquences potentiellement catastrophiques de l'emploi des armes nucléaires. Nous appelons en particulier à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les meilleurs délais. En tant que fervent défenseur du Traité, l'Italie invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les huit États restants visés à l'annexe 2, à le signer et à le ratifier sans plus tarder. Entre-temps, nous appelons tous les États à continuer de respecter le moratoire volontaire sur les explosions nucléaires expérimentales et à s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte à l'objectif et au but du Traité.

Une autre priorité essentielle est l'ouverture au sein de la Conférence du désarmement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. En attendant la conclusion d'un tel traité, tous les États devraient respecter un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires.

L'Italie attache une grande importance à toutes les initiatives prises dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire, qu'elle considère comme des outils importants pour instaurer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en possèdent pas. C'est pourquoi nous soutenons fermement le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et nous nous félicitons des travaux menés au sein du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Nous souhaitons également rappeler le potentiel des garanties de sécurité négatives et réaffirmer notre appui à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en particulier au Moyen-Orient, au moyen d'accords librement consentis par tous les États de la région concernée. Nous soulignons l'importance de l'atténuation des risques, qui peut contribuer à apaiser les tensions et à instaurer le climat de confiance nécessaire, conformément au plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2010.

Les États dotés d'armes nucléaires portent des responsabilités fondamentales et nous les encourageons

à chercher à réduire davantage leurs arsenaux nucléaires et à militer pour encourager la participation au renforcement de l'ensemble des mécanismes de désarmement.

Une version intégrale de ma déclaration est disponible sur le portail PaperSmart.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Depuis de nombreuses années, l'Ukraine ne cesse d'appeler à l'élimination totale des armes nucléaires, objectif ultime du désarmement nucléaire, et au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire, comme le moyen d'atteindre cet objectif. Pour réaliser cette ambition, l'Ukraine a fait preuve d'initiative en abandonnant sa capacité nucléaire et en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en novembre 1994, ainsi qu'en prenant des mesures concrètes pour mettre fin à l'utilisation d'uranium hautement enrichi à des fins civiles en retirant de son territoire national l'ensemble de ses stocks existants avant mars 2012.

L'Ukraine continue de considérer le TNP comme une clé de voûte du régime mondial de non-prolifération nucléaire et elle soutient pleinement son application effective, son universalisation et sa consolidation. Cependant, l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, en violation des principes fondamentaux du TNP, a remis en cause l'efficacité de nos mécanismes. Nous devons souligner à nouveau que la décision historique de l'Ukraine de renoncer à ses armes nucléaires et d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires reposait essentiellement sur les garanties internationales de sécurité fournies par écrit en 1994, en particulier dans le Mémoire concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au TNP, dit Mémoire de Budapest, signé par l'Ukraine et trois autres États dotés d'armes nucléaires. Les États signataires du Mémoire

« réaffirment leur obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine et de ne jamais permettre que leurs armes soient utilisées contre l'Ukraine, si ce n'est en légitime défense ou d'une autre manière conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies » (*A/49/765, annexe I, par. 2*).

L'Ukraine est aujourd'hui confrontée à une agression militaire commise par un État doté d'armes nucléaires. La violation par la Russie du Mémoire

de Budapest concernant les garanties de sécurité à l'Ukraine a réellement sapé les efforts internationaux visant à assurer la non-prolifération des armes de destruction massive. Il est temps de reconnaître que les garanties de sécurité fournies par les États dotés d'armes nucléaires se sont jusqu'à présent montrées inefficaces. Le Mémoire de Budapest liait politiquement la dénucléarisation de l'Ukraine au respect de son intégrité territoriale par les puissances nucléaires.

Le débat d'aujourd'hui nous offre une nouvelle occasion de souligner l'importance cruciale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le cadre du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires. L'Ukraine se déclare résolument favorable à son entrée en vigueur et à son universalisation dans les meilleurs délais.

La version intégrale de notre déclaration sera publiée sur le portail PaperSmart.

M^{me} Pobe (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.11). Une version complète des observations que je fais à titre national sera publiée sur PaperSmart.

La puissance destructrice inégalée des armes nucléaires, et leurs conséquences humanitaires et environnementales potentiellement dévastatrices, reste une menace existentielle pour notre communauté mondiale. Ce danger permanent pour l'humanité a été encore augmenté par la dégradation progressive du dispositif de maîtrise des armements et les attaques actuelles contre le multilatéralisme. Nous appelons donc instamment à un regain d'efforts en faveur des initiatives qui accéléreront les processus conduisant à un monde sans armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés doivent également revoir leurs doctrines de sécurité nucléaire et se rallier à des approches qui garantiront à terme un monde plus sûr tout en affirmant l'ambition universelle de la survie de l'humanité.

Le Ghana estime qu'une interprétation cohérente de la mise en œuvre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est une voie obligatoire pour l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Si nous réaffirmons l'importance et la validité permanente des résultats des Conférences d'examen des parties au TNP qui se sont tenues jusqu'à

présent, nous espérons que la Conférence d'examen de 2020 permettra de surmonter les revers qui ont causé l'échec de la session de 2015.

L'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a renforcé le caractère fondamental du TNP et l'urgence d'opérer un désarmement nucléaire général, complet et vérifiable. Ce traité a indéniablement relancé le débat sur le désarmement et a fourni une justification politique et humanitaire claire pour l'élimination de ces armes. Nous espérons qu'à mesure que d'autres États rejoindront le nombre croissant de signataires, ce traité entrera en vigueur dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, les zones exemptes d'armes nucléaires restent des fondements importants du régime de désarmement et de non-prolifération, car elles mettent en place des structures pour l'essai, le stationnement, la mise au point et l'emploi d'armes nucléaires dans les régions désignées. Nous exhortons donc toutes les parties prenantes à collaborer de manière constructive en faveur d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Le Ghana prend note du consensus auquel est parvenu le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire et nous encourageons toutes les parties prenantes à soutenir la dynamique en faveur des initiatives susceptibles de consolider le régime de vérification.

Enfin, le Ghana espère que le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, qui sera célébré en 2020, sera pour nous une source de motivation et d'inspiration pour renouveler notre engagement mondial en faveur d'un monde sans armes nucléaires et pour construire l'avenir que nous voulons.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.11).

L'an prochain, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous savons tous que ce traité est à un tournant majeur. Les réorientations géopolitiques et les évolutions technologiques changent la donne en matière stratégique. L'Allemagne reste attachée à l'ensemble des objectifs fixés dans le TNP, notamment dans son plan d'action de 2010.

L'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires requiert des mesures concrètes et concertées. C'est pourquoi le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Heiko Maas, a évoqué cette question au Conseil de sécurité en avril 2019 (voir S/PV.8500). C'est aussi pourquoi nous sommes résolument favorables à l'initiative *Stepping Stones* de la Suède qui vise à donner un nouveau souffle au désarmement nucléaire. Sa deuxième réunion ministérielle se tiendra à Berlin au début de l'année 2020.

Nous avons besoin d'une feuille de route réaliste. Nous devons d'abord réduire le risque d'escalade involontaire. Nous saluons les rapports publiés au titre de la transparence par le Royaume-Uni et la Chine sur leurs arsenaux nucléaires. De même, nous saluons le dialogue accru entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité au sujet des doctrines, ce qui contribue à réduire le risque d'erreur d'appréciation. En parallèle, la transparence sur les arsenaux et le dialogue sur les doctrines faisant participer les États non dotés d'armes nucléaires doit figurer en tête de l'ordre du jour. Les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité doivent faire tout leur possible pour dissiper les inquiétudes récurrentes concernant le rôle croissant des armes nucléaires dans les stratégies et les doctrines. Une guerre nucléaire ne doit jamais être menée. La réduction des risques stratégiques doit faciliter le désarmement nucléaire, et non s'y substituer. Par conséquent, nous nous félicitons de la phase des travaux consacrée à la réduction des risques dans le cadre de l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». Nous sommes prêts à contribuer à cette initiative en notre qualité de Coprésident avec la Finlande.

M^{me} Bonkoungou (Burkina Faso), Vice-Présidente, assume la présidence.

Deuxièmement, nous estimons qu'il existe un véritable intérêt à poursuivre nos mesures concrètes dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire. Avec la France, nous venons de procéder à un exercice de vérification qui montre que le démantèlement d'une arme nucléaire peut être vérifié de manière crédible sans créer des risques de prolifération.

Troisièmement, il faut mettre un terme à l'affaiblissement des dispositifs de maîtrise de la course aux armements nucléaires. La violation par la Russie du Traité sur les Forces nucléaires à portée intermédiaire et son extinction subséquente sont des signes de mauvais augure.

Il s'agissait d'une version abrégée de la déclaration de l'Allemagne, dont la version intégrale sera mise en ligne sur le portail PaperSmart.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/74/L.17 et A/C.1/74/L.18.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Depuis plusieurs décennies, l'Inde a fait preuve d'un engagement sans faille en faveur de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires et de l'élimination complète de ces armes. Nous avons toujours exprimé notre soutien à un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable. Nous restons convaincus que l'objectif du désarmement nucléaire peut être atteint en suivant un calendrier précis, dans le cadre d'un processus progressif reposant sur un engagement universel et un cadre multilatéral global et non discriminatoire adopté d'un commun accord.

Nous sommes favorables à la proposition de négocier une convention globale sur les armes nucléaires à la Conférence du désarmement, ce qui est une priorité de longue date du Mouvement des pays non alignés et de la communauté internationale. Sans préjudice de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous appuyons également le lancement immédiat de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable par la communauté internationale interdisant la production de matières fissiles, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y est énoncé. En tant qu'État responsable doté d'armes nucléaires, l'Inde a suivi des politiques consistant à maintenir une dissuasion minimale crédible, à ne pas employer en premier l'arme nucléaire et à s'abstenir d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires. Nous sommes prêts à traduire ces engagements en accords juridiques multilatéraux. L'Inde demeure favorable au lancement de négociations sur les trois questions centrales liées au désarmement nucléaire au sein de la Conférence du désarmement. L'Inde reste également décidée à maintenir un moratoire volontaire et unilatéral sur les essais explosifs nucléaires.

Dans un document de travail sur le désarmement nucléaire (A/C.1/61/5, annexe) présenté à l'Assemblée générale en 2006, l'Inde a proposé un certain nombre de mesures en faveur du désarmement nucléaire, notamment la réaffirmation de l'engagement sans équivoque pris par tous les États dotés de l'arme nucléaire d'atteindre l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires,

la réduction du poids des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, la négociation par les États dotés de l'arme nucléaire d'un accord global prévoyant le non-recours en premier aux armes nucléaires, la négociation d'un accord universel et juridiquement contraignant prévoyant le non-recours aux armes nucléaires contre des États qui n'en possèdent pas, la négociation d'une convention sur l'interdiction de l'utilisation d'armes nucléaires et la négociation d'une convention globale sur les armes nucléaires. Nous estimons que toutes ces propositions demeurent valables et pertinentes dans le cadre de nos efforts pour parvenir au désarmement nucléaire mondial.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'établir un dialogue constructif entre tous les États dotés d'armes nucléaires, afin d'instaurer un climat de confiance et de réduire l'importance des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Deux des projets de résolution déposés traditionnellement par l'Inde, et qui le seront également cette année, concernant la négociation d'une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (A/C.1/74/L.18) et la réduction du danger nucléaire (A/C.1/74/L.17), ont bénéficié de l'appui de nombreux États au fil des ans, car il s'agit de mesures visant à délégitimer progressivement les armes nucléaires. Nous comptons sur l'appui continu des autres États Membres cette année.

M. Molnár (Hongrie) (*parle en anglais*) : En matière nucléaire, notre tâche la plus importante est d'assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le seul cadre réaliste de désarmement nucléaire multilatéral. Nous devons donc faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer son intégrité.

Il est essentiel de s'attaquer au risque de prolifération des armes nucléaires. Par conséquent, notre objectif doit continuer d'être la dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable de la péninsule coréenne. Nous appuyons également les initiatives visant à garantir le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous estimons que la mise en œuvre du Plan d'action global commun reste le meilleur moyen d'y parvenir.

La Hongrie souscrit à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, cet objectif

ne peut être réalisé que si nos efforts contribuent également à améliorer le climat actuel en matière de sécurité, qui est instable et imprévisible. Pour faire des progrès sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur les domaines où il existe un terrain d'entente. Seule une approche graduelle, sur la base de mesures progressives, concrètes et pratiques et qui associe les États dotés de l'arme nucléaire, peut être efficace. Une approche progressive et associant toutes les parties passe notamment par l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et des progrès en matière de vérification du désarmement nucléaire et de mesures de transparence et de confiance.

La Hongrie a eu l'honneur de faire partie du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Nous constatons avec satisfaction que le rapport du Groupe, qui a été adopté par consensus (voir A/74/90), reconnaît la nécessité de poursuivre les travaux dans ce domaine. En outre, nous participons activement au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui s'occupe tout particulièrement des aspects techniques de la vérification et du renforcement des capacités en la matière. Nous avons bon espoir que le lancement de l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », auquel nous participons également, sera une autre composante de cette approche progressive.

La Hongrie, dont le programme nucléaire pacifique est en cours d'expansion, reconnaît le droit inaliénable de tous les États Membres à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous sommes convaincus que la sûreté et la sécurité nucléaires sous-tendent les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et contribuent à en préserver une bonne image auprès du public. C'est pourquoi nous allons accueillir la réunion du Groupe de contact sur la sécurité nucléaire pour la deuxième année consécutive et la prochaine réunion plénière de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire en 2021.

C'était là une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral sera téléchargé sur PaperSmart.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, et tout en gardant à l'esprit le nouveau temps de parole imparti, j'invite toutes les délégations à prononcer leurs déclarations à une vitesse raisonnable pour que

les interprètes puissent interpréter l'intégralité de leurs propos.

M. Vu Duy Tuan (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au cours de ces débats par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par mon propre pays, le Viet Nam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/74/PV.11).

Nous réaffirmons notre ferme soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est la pierre angulaire des efforts internationaux en matière de non-prolifération, de désarmement et de coopération entre les États pour développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans la perspective de la prochaine Conférence d'examen de 2020, nous appelons les États parties au TNP à honorer leurs engagements et à négocier de bonne foi en vue de l'adoption d'un document final constructif de la Conférence.

Nous réaffirmons également notre ferme attachement à la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et aux autres zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Par conséquent, nous appuyons les initiatives en cours visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et notamment la conférence sur ce thème qui doit se tenir le mois prochain.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires sont deux autres instruments importants. Lorsqu'ils entreront en vigueur, ils contribueront à notre action commune en faveur de la non-prolifération, du désarmement, de l'élimination des essais nucléaires et, à terme, de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous nous rallions aux autres délégations pour appeler les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier ces traités afin d'accélérer leur entrée en vigueur. Le Viet Nam réaffirme son appui résolu aux efforts internationaux en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, et de l'élimination totale des armes nucléaires. Pour notre part, nous avons ratifié tous ces traités et nous nous acquittons scrupuleusement des obligations qui en découlent. Nous avons également signé notre accord de garanties et notre protocole additionnel conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En outre, nous sommes parties à presque toutes les conventions sur la sûreté et la sécurité nucléaires sous l'égide de l'AIEA. Nous

invitons les autres États à envisager de s'associer à nous afin d'améliorer la sûreté et la sécurité des applications impliquant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques aux niveaux régional et international.

M^{me} Keobounsane (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Viet Nam respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/74/PV.11). Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Les armes nucléaires sont des armes de destruction massive et elles sont bien plus puissantes aujourd'hui qu'autrefois. Leur existence reste donc une source majeure de préoccupation pour la paix et la sécurité internationales. Bien que la communauté internationale ait travaillé sans relâche à l'élimination de ces armes, les progrès ont été insignifiants et c'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts en la matière. Pour sa part, la République démocratique populaire lao a ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en septembre. Les zones régionales exemptes d'armes nucléaires ont sensiblement contribué au renforcement du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, consolidant ainsi la paix et la sécurité internationales. En tant qu'État membre de l'ASEAN, la République démocratique populaire lao est donc favorable aux travaux visant à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que région exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement, et nous ne devons ménager aucun effort pour assurer son application. Ma délégation soutient la mise en œuvre des trois piliers du TNP, à savoir la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et nous espérons que la prochaine Conférence d'examen de 2020 sera couronnée de succès. Ma délégation espère également que les États qui ne l'ont pas encore fait adhéreront au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin d'accélérer son entrée en vigueur et de contribuer ainsi au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

La République démocratique populaire lao a conscience du rôle important que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la non-prolifération nucléaire et la promotion des utilisations

pacifiques de la technologie nucléaire, ainsi que pour la sûreté et les garanties nucléaires. Nous avons signé notre protocole additionnel de l'AIEA en novembre 2014.

En définitive, nous pensons que, tôt ou tard, grâce à une ferme volonté politique, de la détermination, un dialogue et de véritables négociations, l'aspiration de la communauté internationale à débarrasser notre monde des armes nucléaires pourrait se concrétiser.

M. Penaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, du Viet Nam et de l'Australie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir A/C.1/74/PV.11).

Conscientes que l'action en faveur du désarmement nucléaire est sous-tendue par la nécessité d'éviter les conséquences humanitaires potentiellement catastrophiques, les Philippines rappellent qu'elles sont convaincues que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre le recours le recours à l'emploi ou à la menace de ces armes. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, a pour objectif ultime d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Dans cette perspective, les Philippines soutiennent également le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et accordent une grande priorité au désarmement. Nous avons décidé par consensus de mesures concrètes pour atteindre les objectifs de désarmement énoncés dans le plan d'action en 64 points et mettre en place les 13 mesures convenues lors des Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP de 2000 et de 2010.

Le désarmement et la non-prolifération sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Les éléments que nous estimons importants concernant le pilier de la non-prolifération sont : l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le règlement des problèmes de vérification et de garanties; le respect par les États parties de leurs obligations en matière de non-prolifération; l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires; la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient; et un dialogue constructif en vue de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. S'agissant

du troisième pilier du TNP, les Philippines félicitent l'AIEA pour son aide inestimable dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier dans les pays en développement.

Les grands problèmes qui nous inquiètent sont, en premier lieu, la modernisation et le perfectionnement des capacités d'armement nucléaire, l'abaissement des seuils d'utilisation des armes nucléaires, et la défiance et le fossé grandissants entre les États parties. Deuxièmement, nous sommes préoccupés par le fait que le désarmement soit subordonné à l'amélioration des conditions de sécurité. Enfin, il existe aussi la crainte que les armes nucléaires tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

À l'avenir, il faut que les États dotés d'armes nucléaires remplissent leurs engagements au titre du TNP, sincèrement et sans poser de conditions. Les parties concernées doivent aussi réévaluer leur retrait d'accords historiques essentiels, ou la suspension des obligations en découlant, en particulier le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le Plan d'action global commun. Les Philippines estiment nécessaire de prendre des mesures constructives et proactives pour rapprocher les différentes positions. Nous apportons notre soutien aux travaux complémentaires en la matière réalisés par l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et par d'autres groupes. Il est également important d'appuyer les efforts visant à soutenir un discours public dûment éclairé par différentes perspectives et différents domaines d'expertise, y compris les considérations relatives à l'égalité des sexes.

Enfin, il est essentiel d'assurer le succès de la Conférence d'examen de 2020, qui se tient à l'occasion du cinquantième anniversaire de ce traité, et il faudra pour cela tout à la fois célébrer les réussites du traité et avancer concrètement et inexorablement vers un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Jaime Calderón (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Le désarmement nucléaire a été l'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, car il est fortement lié à l'ambition d'instaurer la paix, la sécurité internationale et la stabilité dans le monde entier. Hélas, bien que l'Organisation existe depuis plus de 74 ans, cet objectif n'a pas encore été atteint, et nous sommes encore loin de l'atteindre. L'inclusion permanente des armes nucléaires dans les politiques et doctrines militaires et de sécurité, qui font de la dissuasion nucléaire une mesure de stabilité entre les pays et les régions, ainsi que la poursuite des

programmes de modernisation des arsenaux existants, ne font qu'entraver toute possibilité d'avancer sur la voie d'un désarmement total. On compte aujourd'hui plus de 14 000 armes nucléaires dans le monde. Plus de la moitié de la population mondiale vit dans l'un des neuf États dotés d'armes nucléaires ou dans un État faisant partie d'une alliance nucléaire, en dépit des effets catastrophiques qu'une explosion aurait, qu'elle soit accidentelle ou délibérée. Je tiens d'ailleurs à souligner qu'aucun pays ou organisation n'est prêt à assumer les graves conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires.

Nous réaffirmons notre attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la pleine application de ses trois piliers fondamentaux. Nous travaillerons de manière constructive et proactive pour obtenir un document final qui puisse conforter ces engagements et obligations lors de la Conférence d'examen de 2020. En tant que fidèle partisan de l'application rapide de l'article VI, souscrivant au principe selon lequel la seule garantie contre l'utilisation des armes nucléaires et les graves conséquences qu'elles représentent est leur interdiction et leur élimination totale, El Salvador a ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un instrument juridiquement contraignant qui interdit cette catégorie d'armes frappant aveuglément et sans discrimination, qui sont les seules à ne pas être interdites par le droit international. Nous appelons la communauté internationale à s'associer à ces efforts en accélérant toutes les procédures internes nécessaires pour adhérer à ce Traité et pour parvenir à son entrée en vigueur le plus rapidement possible.

Les essais nucléaires ne font que compromettre la paix, la sécurité et la stabilité internationales, en plus de mettre en danger la vie de millions de personnes. En outre, ils vont à l'encontre de l'objectif et de la finalité du régime de désarmement et de non-prolifération, ainsi que des obligations et des dispositions énoncées dans le Traité sur la non-prolifération. En conséquence, El Salvador condamne tous les types d'essais nucléaires, dans n'importe quelle région du monde. Nous exhortons les États à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires et de mener toute action visant à mettre au point ou à améliorer des armes nucléaires.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par l'observatrice de l'Union européenne et par le représentant des Pays-Bas au nom d'un groupe de pays

(voir A/C.1/74/PV.11), et je voudrais les compléter par la déclaration suivante au nom de la Finlande.

Afin de respecter le temps de parole imparti, je me contenterai d'aborder trois points. La version intégrale de ma déclaration sera mise en ligne sur le portail PaperSmart.

Premièrement, notre objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires ne pourra être atteint que grâce à un processus garantissant une sécurité accrue, ou du moins non diminuée, pour tous. Pour ce faire, nous devons déployer des efforts, en toute bonne foi, pour instaurer la confiance et renforcer le dialogue et la communication, tout en faisant preuve de retenue dans nos discours et dans nos actes. Plus particulièrement, nous estimons qu'il faut engager un dialogue sur les moyens de réaliser et de renforcer la stabilité stratégique entre les États dotés d'armes nucléaires. Nous nous réjouissons que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité aient déclaré que ces efforts étaient déjà en cours et nous les invitons à les poursuivre et à leur donner une portée plus globale. Étant donné l'importance de cette question au niveau mondial, il faut également associer les États non dotés d'armes nucléaires à ces efforts.

Deuxièmement, l'expérience nous a appris que dans un climat de sécurité de plus en plus tendu, l'escalade peut être très rapide. En plus de renforcer le dialogue, nous avons besoin de mécanismes permettant d'accroître la transparence et de gérer les crises afin de réduire le risque d'emploi d'armes nucléaires. La Finlande est prête à soutenir et à faciliter les efforts dans ce domaine clef.

Troisièmement, la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques serait une illustration de l'esprit d'initiative des deux principales puissances nucléaires, les États-Unis et la Fédération de Russie. Plus vite ces deux pays se mettront d'accord sur cette prorogation, plus vite les discussions sur de nouvelles mesures supplémentaires pourront commencer. Cette prorogation donnerait également un élan indispensable au processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Pour parvenir au désarmement nucléaire et à l'avènement d'une ère de « zéro » nucléaire, il faut des négociations sérieuses, tenant compte des préoccupations de sécurité de tous les États qui y participent. Il est plus important d'avancer et d'éviter de faire marche en arrière que de savoir précisément quand nous atteindrons notre but. Bien évidemment, la Finlande s'associera

aux initiatives sérieuses en matière de désarmement nucléaire et apportera son plein appui à cet égard.

M. Jang Il Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : L'humanité a fait des efforts considérables pour construire un monde pacifique et stable sans armes nucléaires après avoir été témoin des peines et des souffrances terribles causées par l'emploi des armes nucléaires au siècle dernier. Malgré cela, les récents événements montrent que le monde s'oriente vers une course aux armements nucléaires plutôt que vers le désarmement nucléaire. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui pendant plus de 30 ans a pratiquement interdit le recours aux armes nucléaires tactiques par les États-Unis et la Russie, qui sont les principaux États dotés d'armes nucléaires au monde, a été abrogé en août. En conséquence, les armes nucléaires opérationnelles peuvent désormais être utilisées sans aucune restriction juridiquement contraignante, et nous sommes témoins de signes d'une nouvelle course aux armements nucléaires qui menace la stabilité stratégique.

Une fois de plus, le spectre de la guerre éloigne les perspectives de paix dans la péninsule coréenne. Des exercices militaires conjoints visant la République populaire démocratique de Corée ont une fois de plus été menés au grand jour dans la partie sud de la péninsule coréenne et des essais de simulation pour l'interception des missiles balistiques intercontinentaux de la République populaire démocratique de Corée ont été effectués de l'autre côté du Pacifique. Ces actions, qui sont contraires à l'esprit de la déclaration conjointe du 12 juin de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis, ne sont pas passées inaperçues. Les essais d'armes effectués par la République populaire démocratique de Corée au cours des derniers mois sont des mesures destinées à renforcer sa capacité de légitime défense et font partie de ses exercices de routine. Comme chacun le sait, la possession de forces nucléaires par la République populaire démocratique de Corée est une mesure défensive visant à faire face à la politique hostile des États-Unis, qui utilisent des armes nucléaires pour menacer la souveraineté et le droit à l'existence de la République populaire démocratique de Corée depuis plus d'un demi-siècle.

La République populaire démocratique de Corée est attachée au règlement des problèmes par le dialogue et les négociations. Néanmoins, si les États-Unis essaient de soumettre la République populaire démocratique de Corée par la force, nous n'avons pas d'autre choix que de

chercher de nouveaux moyens de défendre la souveraineté et les intérêts suprêmes de notre pays et d'instaurer la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne. La paix et la sécurité dans la péninsule coréenne dépendent entièrement du comportement futur des États-Unis, et la République populaire démocratique de Corée va se préparer pour faire face à toutes les circonstances.

La conjoncture internationale montre qu'un pouvoir national fort, fondé sur l'autosuffisance et la légitime défense, est bel et bien une garantie essentielle du développement indépendant et de la prospérité pacifique d'un pays. Un pouvoir national fort permet de défendre la dignité d'un pays, de préserver la paix et d'assurer le développement national. La République populaire démocratique de Corée reste fidèle à sa position en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires dans le monde, y compris sur la péninsule coréenne.

M. Omarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Les priorités du Kazakhstan en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires restent inchangées. Depuis notre indépendance, nous avons agi avec détermination pour débarrasser notre pays de ces armes dangereuses et inhumaines et nous avons démontré notre attachement à un monde exempt d'armes nucléaires, qui ne sont plus un atout mais un danger pour la paix et la stabilité mondiales. Le 29 août, le Kazakhstan est devenu le vingt sixième État Membre à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous constatons avec satisfaction que d'autres États partageant la même vision ont continué sur cette lancée et que ce Traité compte désormais 33 ratifications. Nous espérons que les 122 autres États qui soutiennent ce texte confirmeront et concrétiseront leurs engagements en créant une zone mondiale exempte d'armes nucléaires.

Le désarmement et le renforcement de la confiance entre les États sont les deux faces d'une même médaille et se renforcent mutuellement. Hélas, la méfiance croissante entre les acteurs mondiaux et régionaux risque d'affaiblir les dispositifs actuels de sécurité et de maîtrise des armements et de provoquer une nouvelle course aux armements. L'année dernière, la menace de l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire s'est concrétisée. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques ne doit pas subir le même sort. Nous nous associons aux autres pays pour exhorter les États-Unis et la Fédération de Russie à préserver ce dernier accord sur le désarmement.

Au XX^e siècle, nous avons réussi à éviter une catastrophe nucléaire et une course aux armements

désastreuse. Aujourd'hui aussi, nous devrions suivre la même politique visionnaire, mais malheureusement, tel n'est pas le cas. Pour assurer notre survie, il faut une confiance politique et un dialogue permanent en vue de lancer des processus constructifs. Seules des mesures de confiance peuvent permettre de régler bon nombre des problèmes actuels, notamment la préservation du Plan d'action global commun, la dénucléarisation de la péninsule coréenne et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'histoire montre que ces tensions ne peuvent être réglées que par des moyens politiques et le respect mutuel face à des préoccupations parfois contradictoires. Le recours aux arsenaux nucléaires ne pourra jamais garantir la sécurité stratégique, mais suscitera des réactions asymétriques, ce qui augmentera les possibilités qu'on atteigne un point de non-retour.

L'avenir du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui fête son cinquantième anniversaire l'année prochaine, ne doit pas être mis en péril. Par conséquent, l'application de l'article VI du TNP, ainsi que les décisions prises lors des précédentes conférences d'examen du TNP, est essentielle. À cet égard, toutes les initiatives passées, actuelles et nouvelles sont les bienvenues.

Enfin, nous nous joignons aux autres pays pour appeler la communauté internationale à accélérer la dynamique dont nous avons besoin pour instaurer un monde plus sûr et plus sécurisé pour tous.

Mme Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.11).

Cuba rappelle que la priorité absolue du désarmement est de parvenir au désarmement nucléaire. Nous partageons les vives préoccupations exprimées face à la persistance des armes nucléaires. Les 1 750 ogives nucléaires actuellement déployées sont plus que suffisantes pour anéantir notre civilisation plusieurs fois. Plus de 46 % d'entre elles appartiennent aux États-Unis, seul pays à avoir utilisé des armes nucléaires et à maintenir le plus grand nombre de ces armes prêtes à l'emploi. On assiste clairement à une régression en matière de désarmement nucléaire. Nous sommes alarmés par l'incapacité de certains États dotés d'armes nucléaires d'honorer leurs obligations juridiques et leurs engagements internationaux, comme en témoigne le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien et du

Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Il est à la fois inacceptable et illégal de moderniser les arsenaux nucléaires, de mettre au point de nouveaux systèmes d'armement nucléaire et de renforcer le rôle de ces armes dans les doctrines de défense et de sécurité. Cuba rejette les postures militaires fondées sur la dissuasion nucléaire, qui sont injustifiables et immorales. Nous sommes vivement préoccupés par la révision de la position nucléaire des États-Unis, qui abaisse le seuil à partir duquel le recours aux armes nucléaires peut être envisagé, notamment en réponse à des menaces non nucléaires prétendument stratégiques.

Nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de volonté politique, de changer leurs postures et de permettre à la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2020 d'adopter des recommandations de fond pour faire avancer le désarmement nucléaire. Nous demandons instamment aux États de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui complète le TNP, afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. Nous réaffirmons que le seul moyen efficace d'éviter les terribles effets de ces armes est de procéder à leur élimination totale, vérifiable, transparente et irréversible. Les États dotés d'armes nucléaires doivent apporter les garanties universelles, juridiquement contraignantes, inconditionnelles et non discriminatoires, qu'ils n'utiliseront pas ou ne menaceront pas d'utiliser, en aucune circonstance, des armes nucléaires contre des États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires.

Nous sommes favorables à la convocation de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous demandons instamment aux États de cette région de participer de bonne foi à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour faciliter la création de cette zone. Nous continuerons à résister à l'imposition de mesures coercitives et de sanctions unilatérales qui limitent le droit de tous les États à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis en est un exemple.

Pour conclure, nous réaffirmons que Cuba est déterminée à continuer de faire avancer l'objectif commun d'un monde sans armes nucléaires, et à plaider

pour la convocation de la réunion annuelle de haut niveau visant à commémorer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et à plaider pour la tenue de la conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire.

Mme Faye (Sénégal) : Ma délégation se réjouit de prendre part à ce débat thématique et saisit l'opportunité ainsi offerte pour partager ses vues sur la problématique des armes nucléaires qui focalise, à juste raison, l'attention de la communauté internationale dans un contexte de tension croissante et de concurrence persistante en matière d'armement.

Outre les erreurs d'évaluation et les défaillances des systèmes de détection susceptibles de conduire à des échanges de tirs nucléaires, la situation géopolitique actuelle, complexe et incertaine, pourrait être à l'origine d'affrontements directs aux conséquences humanitaires et écologiques sans précédents. Les désaccords autour de l'entrée en vigueur des traités d'interdiction des armes et des essais nucléaires, l'avenir incertain de l'accord sur le nucléaire iranien et du processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne, de même que la mort récente du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, dissipent progressivement les quelques lueurs d'espoir que nous avons dans nos négociations sur les questions nucléaires.

Il s'y ajoute la paralysie chronique qui entache les mécanismes de désarmement; la Conférence du désarmement n'étant pas en mesure d'adopter son programme de travail depuis plus de 20 ans, la Commission du désarmement n'ayant pas pu tenir sa session de 2019 pour la première fois depuis 2005 et le Comité préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) n'a pas pu parvenir à un consensus sur son document final.

Ces échecs successifs doivent nous pousser à davantage d'efforts pour avancer positivement dans la réalisation de l'objectif d'élimination complète et définitive des armes nucléaires, seule option pour prémunir le monde contre la dévastation et la misère pouvant résulter de l'utilisation de ces armes inhumaines. Pour arriver à cette fin, mon pays est d'avis que le TNP doit demeurer la pierre angulaire dans nos efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires et bénéficier, par conséquent, du soutien de tous les États.

Ainsi, il incombe, avant tout, aux États nucléaires de s'entendre sur un programme de désarmement

irréversible, vérifiable et plus ambitieux de réduction de leurs arsenaux et, concomitamment, d'accorder des garanties de sécurité aux États non dotés de l'arme nucléaire. Mais il faut toujours garder à l'esprit que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont deux objectifs interdépendants et d'importance égale. C'est pourquoi, il ne peut y avoir de désarmement général et complet si, en plus des États nucléaires existants, d'autres États contournent les instruments juridiques en vigueur pour se doter de l'arme nucléaire.

Sous ce rapport, l'Agence Internationale de l'énergie atomique a un rôle de premier plan à jouer pour l'adoption de mesures efficaces en vue d'enrayer la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Son autorité et ses capacités d'action méritent donc d'être renforcées.

En outre, l'extension des zones dénucléarisées doit davantage être encouragée. Ces zones constituent une étape importante vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et renforcent ainsi la paix et la sécurité mondiales et régionales.

Par conséquent, le Sénégal réitère son attachement au Traité de Pelindaba, qui réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires.

La version complète de ma déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

M. Lee Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée est d'avis que la communauté internationale doit se fixer des priorités dans les domaines suivants pour faire renaître l'espoir d'un monde sans armes nucléaires.

Premièrement, le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit rester le socle fondamental des futurs plans d'action. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui se tient à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité, sera une occasion essentielle de réaffirmer notre attachement profond au TNP. Nous soutenons les initiatives actuelles visant à trouver un terrain d'entente entre des États ayant des points de vue différents et à obtenir des résultats pragmatiques et réalisables, tels que l'initiative Stepping Stones. Une participation de haut niveau à la Conférence d'examen permettra aussi de réitérer notre solide appui politique à ce traité.

Deuxièmement, nous devons ériger en priorité l'amélioration de la compréhension commune entre

les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas. Nous croyons que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont un rôle particulièrement important à jouer pour lutter contre la méfiance croissante entre ces deux groupes. Ces cinq pays doivent montrer leur attachement ferme et sans équivoque au désarmement nucléaire en intensifiant leurs consultations et la coordination de leurs politiques nucléaires. Les efforts axés vers le respect de leurs engagements au titre de l'article VI du TNP doivent aller de pair avec une collaboration active avec les États non dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi la Corée applaudit et soutient toutes les initiatives visant à renforcer la communication et la coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, y compris l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » lancée par les États-Unis.

Troisièmement, nous devons placer au premier rang des priorités l'ouverture rapide de négociations de haut niveau sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, et il ne faut pas oublier les travaux visant à assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous estimons que le moment est venu d'ouvrir sans plus tarder, dans le cadre de la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous appelons également tous les pays qui ne sont pas parties au TICE, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier ce traité le plus rapidement possible.

Les efforts déployés pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne se trouvent dans une situation critique. Des efforts diplomatiques sans précédent ont été déployés pour atteindre notre objectif commun d'une péninsule coréenne dénucléarisée. Bien que les récentes négociations à Stockholm au niveau opérationnel entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée n'aient pas donné de résultats concrets, les deux parties laissent la porte ouverte au dialogue. Les États-Unis ayant exprimé leur volonté de convoquer d'autres réunions avec la République populaire démocratique de Corée, nous espérons sincèrement que cette dernière s'impliquera également dans ces dialogues et honorera son engagement en faveur d'une dénucléarisation complète. Il est fondamental de mettre à profit nos avancées durement acquises et de faire avancer les négociations. Comme le Président de mon pays l'a souligné dans son

allocation à l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/74/PV.3), seul le dialogue peut conduire à la paix. Et seule la paix fondée sur la confiance est appelée à durer. Dans le processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne et d'instauration d'une paix durable dans cette région, nous, en République de Corée, travaillerons en étroite collaboration avec nos amis de la communauté internationale.

M. Leopoldino (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/74/PV.11). La version intégrale de notre déclaration nationale sera disponible sur PaperSmart.

Le spectre de la guerre nucléaire occupe de nouveau progressivement le devant de la scène s'agissant de la sécurité internationale. Une course aux armements qualitative dangereuse, coûteuse et potentiellement déstabilisatrice est en cours. Les États dotés d'armes nucléaires ont ouvertement menacé de recourir aux armes nucléaires. Dans le même temps, certains États non dotés d'armes nucléaires en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont commencé à flirter ouvertement avec l'idée d'acquiescer de telles armes. À l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, reconnaître passivement la détérioration du statu quo n'est pas une solution. Un engagement renouvelé en faveur du désarmement nucléaire est nécessaire, et il doit être complété par un dialogue global sur la manière de l'atteindre. Mais ce dialogue ne sera possible que s'il est fondé sur la réaffirmation des engagements découlant de son cycle d'examen.

Le Brésil fait sa part pour promouvoir ce dialogue. Nous sommes l'un des coauteurs de six projets de résolution devant être examinés dans le cadre du groupe thématique « Armes nucléaires », qui visent tous à faire des contributions concrètes et positives au désarmement nucléaire. Le Brésil a apporté une contribution technique et concrète dans le cadre des négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, et présenté une proposition concernant la structure d'un traité à la Commission du désarmement de 2010. Plus récemment, le Brésil a joué un rôle actif dans le succès de la négociation et l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui représente un saut qualitatif pour le régime de désarmement et de non-prolifération. Le

Brésil a été le premier État à signer le Traité, et notre processus de ratification est en cours. Nous sommes également fiers d'avoir élaboré, avec l'Argentine, un modèle novateur et couronné de succès, de mise en œuvre des garanties nucléaires grâce à la création de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC). En plus d'aller bien au-delà des garanties fournies par les accords de garanties généralisées ordinaires, le modèle de l'ABACC s'est révélé une plate-forme efficace pour la création et le maintien de la confiance et la promotion de la coopération.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) reste dans un regrettable flou juridique. Deux décennies après son adoption, huit États visés à l'annexe 2 bloquent encore son entrée en vigueur parce qu'ils ne l'ont pas ratifiée. En dépit de cela, grâce à nos efforts collectifs, le régime de vérification du Traité est déjà presque pleinement opérationnel. Il est possible que bientôt, les États commencent à se demander s'il est utile de conserver un système coûteux de vérification d'une norme qui n'est pas en vigueur. Si les États dotés d'armes nucléaires veulent vraiment atteindre l'objectif de désarmement nucléaire, il n'y a pas de meilleur moyen ou de moyen plus facile de le montrer qu'en ratifiant le TICE.

Le Brésil pense que le moment est venu pour des discussions multilatérales, inclusives et ouvertes sur les aspects techniques et scientifiques de la vérification du désarmement nucléaire. Tel est l'objectif de notre proposition visant à la création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire, qui est incorporée au projet de résolution A/C.1/74/L.26, qui établit un mandat pour le prochain Groupe d'experts gouvernementaux sur la question. Le groupe d'experts scientifiques et techniques constituerait un forum pour tous les États, dotés ou non de l'arme nucléaire, pour contribuer à ce débat, tout en veillant à ce que les informations sensibles facilitant la prolifération soient protégées.

M. Khamket (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Viet Nam, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/74/PV.11).

La situation mondiale actuelle en matière de sécurité est sous surveillance, comme en témoignent les problèmes auxquels se heurtent nos efforts visant à parvenir à un désarmement nucléaire général et complet.

Il est important de ne pas laisser ces défis nous détourner de notre action ou du respect des normes et principes que nous partageons. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la clef de voûte du régime mondial de désarmement nucléaire et de non-prolifération. La Thaïlande appelle toutes les parties à œuvrer ensemble de manière constructive et de bonne foi à la poursuite des objectifs du Traité et à la recherche d'un résultat concret à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

La Thaïlande estime que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires vise à compléter et renforcer les efforts en matière de désarmement nucléaire au titre du TNP, en particulier ceux énoncés à l'article VI. Nous appelons tous les États à signer et ratifier le Traité dès que possible. Il serait utile pour toutes les parties concernées, y compris les États dotés de l'arme nucléaire, d'engager un dialogue dans un avenir proche. Nous réaffirmons aussi notre volonté de parvenir à un monde exempt d'essais nucléaires et appelons les États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans délai.

Sur la question du nucléaire iranien, nous demandons à l'Iran de reprendre pleinement ses engagements au titre du Plan d'action global commun et à toutes les parties concernées d'œuvrer de concert pour trouver un moyen pacifique d'assurer une mise en œuvre effective et équilibrée du Plan d'action. Nous nous félicitons des efforts diplomatiques déployés concernant la péninsule coréenne, et nous espérons que ces initiatives positives permettront de parvenir à des résultats concrets sur la voie d'une paix durable et à la dénucléarisation complète de la région.

En sa qualité de dépositaire du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, la Thaïlande est attachée à sa mise en œuvre pleine et effective. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à signer et à ratifier dès que possible le Protocole relatif au Traité.

Enfin, la Thaïlande est fermement convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule voie vers un monde exempt d'armes nucléaires. Ma délégation espère sincèrement que toutes les parties concernées feront tout leur possible pour renouveler leurs engagements pris de longue date, et pour reconstruire et retrouver la confiance. Pour notre part, nous continuerons de jouer un rôle actif et à travailler avec toutes les parties à cette fin.

M. Al-Matrooshi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Compte tenu des contraintes de temps, je vais présenter les principaux points de ma déclaration, dont la version intégrale sera disponible sur PaperSmart.

Les Émirats arabes unis s'associent aux déclarations faites par le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes, par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Australie, au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir A/C.1/74/PV.11).

Le Émirats arabes unis attachent une grande importance au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous soulignons le rôle essentiel de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 dans le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Mon pays attache également une grande importance à la mise en œuvre intégrale des dispositions des résolutions de toutes les conférences d'examen du Traité, et nous appelons donc à la poursuite des consultations, du dialogue et à ce que des mesures soient prises en vue de la réalisation de cet objectif. À cet égard, nous demandons de nouveau à tous les États d'adhérer sans délai au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous soutenons également l'initiative de l'ONU de convoquer la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui sera présidée par la Jordanie.

En ce qui concerne l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement à Genève, nous demandons la tenue de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, dès que possible, et nous nous félicitons du rapport sur la question (voir A/73/159), élaboré par le Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous tenons également à souligner le rôle important joué par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en matière de non-prolifération et du désarmement nucléaires grâce à la dissuasion effective des essais nucléaires. Nous continuons de souligner l'importance du TICE, qui contribue à renforcer les efforts de non-prolifération des armes nucléaires. Chaque pays doit accélérer son adhésion au Traité s'il ne l'a pas encore fait et cesser les essais d'armes nucléaires.

En ce qui concerne les mesures de vérification mises en place par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les Émirats arabes unis appuient le Protocole additionnel en tant qu'instrument important qui vient compléter le système de garanties de l'AIEA. Nous encourageons les États Membres à l'utiliser et souhaitons souligner que notre pays a signé son accord de garanties généralisées et son protocole additionnel. Nous nous conformons à toutes ces mesures et encourageons l'Agence à poursuivre son dialogue ouvert pour promouvoir l'accord de garanties. Mon pays estime que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire exige une pleine transparence et un engagement sans faille à honorer les obligations en matière de non-prolifération. Nous réaffirmons notre engagement à appliquer les normes les plus élevées de sûreté et de qualité dans l'exécution de notre programme national d'énergie nucléaire, qui est une source d'énergie propre et un élément important pour répondre à la demande croissante d'énergie.

En conclusion, la Émirats arabes unis soulignent également l'importance des efforts collectifs pour parvenir au désarmement nucléaire.

M^{me} Kouma (Togo) : Puisque c'est la première fois que le Togo intervient depuis le début de nos travaux, je voudrais avant tout propos m'acquitter du devoir de féliciter le Président ainsi que les membres du Bureau pour leur nomination à la tête de la Première Commission. Je tiens à les assurer du soutien de ma délégation dans l'accomplissement de leur mission.

Je souhaiterais également indiquer que mon pays reste solidaire aux déclarations faites et à venir, respectivement par la Zambie au nom du Groupe des États d'Afrique et l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, sur les points inscrits à l'ordre du jour de cette session (voir A/C.1/74/PV.11).

L'existence des armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive constitue à elle seule une menace pour la survie de l'humanité. Les tensions de plus en plus vives dans certaines régions du monde font craindre le pire alors que les études dans ce sens ne cessent de produire des résultats inquiétants, ce qui relève avec acuité qu'il urge d'arrêter purement et simplement la production des armes nucléaires. Mais le nombre d'armes nucléaires dans le monde n'est qu'un aspect de la course aux armements. D'autres indicateurs non moins importants comprennent, entre autres,

les rendements moyens et maximaux de chaque tête nucléaire et l'ampleur des investissements financiers dans la technologie des armes nucléaires.

Le Togo croit donc en l'importance cruciale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), comme pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, et exhorte par ailleurs tous les États parties à respecter leurs engagements vis-à-vis dudit Traité et à saisir l'occasion de la Conférence d'examen de 2020 pour renforcer le régime de désarmement et de non prolifération en vue d'en assurer également la pérennité. Je voudrais également réaffirmer l'attachement fort et indéfectible de mon pays à l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires, attachement qui l'a conduit non seulement à signer et à ratifier les instruments internationaux pertinents dans ce domaine, notamment le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaire et le Traité de Pelindaba mais aussi à s'engager dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont la procédure de ratification est presque à terme.

Ma délégation reconnaît tout de même le droit inaliénable et légitime de tout État d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins de développement socio-économique. C'est pourquoi je voudrais souligner ici le rôle crucial de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont l'appui a permis à mon pays d'amorcer le processus d'élaboration de son tout premier programme-cadre national, pour le compte de la période 2020-2025, et d'œuvrer à l'implémentation des instruments juridiques relatifs à l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique de l'énergie nucléaire ainsi qu'à la création des institutions pertinentes telles que l'Autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaires et la Commission nationale à l'énergie atomique.

Conscient de la corrélation entre la paix, le désarmement et le développement, mon pays réaffirme son entière adhésion au Programme de désarmement du Secrétaire général et demeure convaincu que le multilatéralisme reste la voie royale pour parvenir à un désarmement nucléaire complet, irréversible, transparent et vérifiable.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.40.

M. Tajuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Viet Nam,

respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/74/PV.11).

La Malaisie réaffirme le rôle indispensable que joue le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire du régime multilatéral mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est donc impératif que les États parties renouvellent leur engagement sans équivoque en faveur du Traité. La prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires offre aux États parties une occasion idéale de tout mettre en œuvre pour adopter un document final qui préserve les engagements qui ont déjà fait l'objet d'un accord. En tant que Présidente de la grande commission 1 de la Conférence d'examen l'année prochaine, la Malaisie s'acquittera de ses fonctions avec objectivité et ouverture. Nous comptons sur l'appui et la coopération de tous les États Membres.

L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017 est une expression de la volonté politique collective de tous les États parties d'adopter des approches concrètes pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. La Malaisie réaffirme son appui indéfectible au Traité et demeure résolue à faciliter son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. Nous pensons qu'il vient compléter les instruments existants, et de notre point de vue, les préoccupations selon lesquelles il est en contradiction avec les instruments existants sont dénuées de tout fondement.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est attendue depuis longtemps et demeure une étape essentielle dans nos efforts pour faire des progrès systématiques vers l'élimination des armes nucléaires. La Malaisie appelle tous les États, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder.

C'est avec plaisir que la Malaisie présente comme d'habitude à la Première Commission son projet de résolution A/C.1/74/L.40, intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Nous comptons sur l'appui continu de nos partenaires qui se sont portés coauteurs du projet de résolution et nous invitons les autres États à envisager de faire de même.

La Malaisie souligne la nécessité urgente de résoudre les questions en suspens concernant la signature et la ratification du Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est dès que possible. Des efforts soutenus, l'engagement et l'appropriation par les États parties sont essentiels pour garantir la pleine efficacité du Traité. Nous sommes favorables à des consultations et à la poursuite du dialogue entre l'Association des nations d'Asie du Sud-Est et les États dotés de l'arme nucléaire au sujet de la signature et la ratification du Protocole, qui n'ont que trop tardé. Dans ce contexte, la Malaisie se félicite également de la convocation de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne doit rester une priorité absolue pour la communauté internationale. Nous sommes vivement préoccupés par les informations faisant état du lancement, le 2 octobre, par la République populaire démocratique de Corée, d'un projectile de qualité militaire en mer, à proximité du Japon, ce qui va à l'encontre des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité de la péninsule coréenne. Nous espérons que le dialogue sur la dénucléarisation reprendra sans plus tarder.

Aucun pays ne peut à lui seul faire face aux conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. Par conséquent, la Malaisie exhorte tous les États Membres à continuer de s'investir dans le renforcement de la confiance mutuelle et à faire preuve d'engagement politique pour contrer la menace des armes nucléaires.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Lors de la récente Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en application de l'article XIV du Traité, le Ministre des affaires étrangères de l'Australie a dit que

« Dans ce que nous savons tous être un environnement international difficile en matière de sécurité, la communauté internationale doit privilégier des efforts concrets visant à renforcer la confiance et à réduire les tensions. »

Que voulons-nous dire par là? Quelle est la réponse de chaque État Membre de l'ONU aux questions concernant ses contributions concrètes à la réduction des tensions et au renforcement de la confiance? Il s'agit d'un effort collectif.

La perception est extrêmement importante. Chaque pays fait sa propre analyse de l'environnement international en matière de sécurité sur la base d'un ensemble de facteurs. Nous avons des vues différentes sur ce qu'il faut faire pour rendre le monde plus sûr pour nos communautés et le débarrasser des armes nucléaires pour améliorer notre sécurité. Nous devons avoir des conversations difficiles quant au fond sur ce que nous entendons par un monde sans armes nucléaires, sur les moyens d'y parvenir et de préserver ce statut.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un pacte mondial qui nous unit. Il s'agit d'un élément essentiel de l'architecture de sécurité mondiale qui s'est avéré particulièrement efficace. En 2020, nous serons fiers de commémorer les 50 ans du TNP. C'est un succès véritablement remarquable, obtenu grâce à une attention constante. Comme on peut s'y attendre s'agissant d'un instrument mondial qui bénéficie d'une adhésion universelle, nous avons des vues divergentes sur ce à quoi ressemble le succès en 2020. En tant que communauté, il n'est pas dans notre intérêt d'adopter une approche réductionniste. S'il est possible de se mettre d'accord sur un document final, alors nous devons maintenant faire les efforts nécessaires pour y parvenir. Mais le consensus signifie rassembler tous les États parties au TNP autour de cet objectif. Nous devons nous unir autour des points sur lesquels nous pouvons nous mettre d'accord et poursuivre nos efforts pour réduire les divergences. Il est possible d'être plus ambitieux, si nous ne nous imposons pas des contraintes inutiles sur la forme définitive du document final. Si chaque État partie au TNP se présente à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires avec un programme constructif, prêt à apporter sa contribution et à travailler avec d'autres pays, nous avons une chance réelle de succès, peu importe comment on le définit.

L'Australie jouera son rôle. Fortuitement, l'Australie assurera la présidence la Conférence de désarmement avant la Conférence d'examen. Nous espérons mettre à profit ce temps pour attirer l'attention sur des questions fondamentales en ce qui concerne le désarmement nucléaire – la vérification, la réduction des risques, la diversité et l'inclusion. Nous exhortons également les États à parrainer le projet de résolution (A/C.1/74/L.24) de cette année sur le TICE, un accord mondial très important qui mérite notre appui.

Les nouvelles idées nous encouragent à faire avancer le débat de manière créative et novatrice, y compris par l'approche *Stepping Stones* de la Suède et par l'entremise des groupes de travail dans le cadre de l'initiative *Créer un environnement propice au désarmement nucléaire*. Nos intérêts communs l'emportent largement sur nos divergences.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe aux déclarations faite par l'observatrice de l'Union européenne et par le représentant des Pays-Bas, au nom d'un groupe d'États (voir A/C.1/74/PV.11). Je voudrais faire quelques remarques supplémentaires à titre national. La version intégrale de ma déclaration sera téléchargée sur le portail PaperSmart.

Je voudrais exprimer notre appui sans équivoque au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est la pierre angulaire de l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement nucléaires et un instrument multilatéral indispensable qui renforce la paix et la sécurité internationales. Le cinquantième anniversaire de son adoption qui sera célébré l'année prochaine devrait guider notre responsabilité commune de mener à bien la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 et d'assurer de nouveaux progrès dans le renforcement du régime du TNP. Il ne fait aucun doute que le TNP est une réussite. Nous devons nous concentrer sur nos intérêts communs pour l'appuyer et le renforcer. Les trois piliers du TNP sont tous d'égale importance.

La Slovaquie est pleinement attachée à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes favorables à une démarche pragmatique et progressive pour promouvoir le désarmement nucléaire, qui tienne compte de la situation actuelle en matière de sécurité. Nous soulignons l'importance du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la mise en œuvre du TNP. Nous estimons que les accords de garanties généralisées, associés aux protocoles additionnels constituent aujourd'hui la norme en matière de vérification. La Slovaquie appuie pleinement la promotion par l'AIEA des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment par le biais de la science, des applications et de la technologie nucléaires.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une étape essentielle sur la voie de la non-prolifération et du

désarmement. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le TICE sans plus tarder. La Slovaquie contribue activement au renforcement des capacités de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et n'épargne aucun effort pour chercher à renforcer son régime de vérification. L'année prochaine, nous aurons l'honneur d'accueillir deux exercices de vérification des capacités du TICE sur le terrain visant à mener des essais complets des capacités opérationnelles d'inspection sur place.

Nous sommes profondément préoccupés par l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La Slovaquie déplore que la Fédération de Russie n'ait pas renouvelé son plein respect de ses obligations conventionnelles ou pris les mesures nécessaires pour préserver ce pilier essentiel de la sécurité européenne. La Slovaquie continue d'attacher une grande importance au nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques (nouveau Traité START) et sa contribution à la maîtrise des armements et au désarmement. Nous encourageons les deux États parties à mener un dialogue actif sur la prorogation du nouveau Traité START au-delà de 2021.

La Slovaquie exprime son appui ferme et continu au Plan d'action global commun, dont la préservation reste essentielle pour la stabilité et la sécurité régionales. Nous regrettons que les États-Unis s'en soient retirés et aient imposé à nouveau des sanctions. Nous sommes profondément préoccupés par les mesures prises par l'Iran depuis le début du mois de juillet qui sont incompatibles avec le Plan d'action. Nous appelons l'Iran à annuler toutes les activités incompatibles avec ses engagements et exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute activité qui pourrait compromettre encore le Plan d'action global commun.

M. Stolina (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe aux déclarations faites par l'observatrice de l'Union européenne et par le représentant des Pays-Bas, au nom d'un groupe d'États (voir A/C.1/74/PV.11).

La République tchèque est fermement attachée à la pleine application de tous les piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le TNP demeure la pierre angulaire des efforts visant à réduire la menace d'une catastrophe nucléaire et à faire respecter le régime international de non-prolifération

nucléaire. Il est la base de la poursuite du désarmement nucléaire et un élément important dans le développement futur des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous espérons que le cycle d'examen en cours aboutira à un traité plus solide et plus efficace. L'année prochaine marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, et la République tchèque fera de son mieux pour que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020 soit un succès.

À notre avis, un processus de réduction progressive des armes nucléaires, tenant compte des préoccupations légitimes en matière de sécurité nationale et internationale, est la meilleure approche pour assurer des progrès durables dans les négociations multilatérales sur le désarmement. Toutefois, une approche progressive est aussi celle qui reflète la réalité politique. La République tchèque n'appuie pas le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, car il ne tient pas compte de la situation en matière de sécurité dans sa complexité, comporte des insuffisances techniques et procédurales et risque de saper le TNP.

Nous encourageons les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) à le faire sans délai. Nous tenons à réaffirmer notre ferme appui à l'adhésion universelle au TICE et à son entrée en vigueur, ce qui permettra de renforcer sensiblement l'architecture de la sécurité internationale, conformément au TNP.

La République tchèque défend avec ferveur le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, exercé de manière sûre et responsable, dans le respect des obligations et des accords de garanties en matière de non-prolifération. À cet égard, il est important que nous réaffirmions le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous participons activement et apportons une contribution financière à l'Initiative sur les utilisations pacifiques, sous les auspices de l'AIEA, et nous sommes convaincus que l'utilisation responsable des technologies nucléaires peut offrir de nombreux avantages, tant dans le domaine de l'énergie que des applications non énergétiques, telles que les progrès dans le traitement du cancer, la lutte contre les maladies ainsi que la sécurité alimentaire et hydrique, entre autres.

La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Walsh (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe aux déclarations faites par l'observatrice de l'Union européenne et par le représentant de l'Égypte, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/74/PV.11). Une version plus longue, y compris des observations sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne et le Plan d'action global commun, sera disponible sur PaperSmart.

Le soutien de longue date de l'Irlande au désarmement nucléaire tient à notre conviction que les armes nucléaires constituent une menace fondamentale pour notre sécurité collective, une conviction renforcée par notre meilleure compréhension des conséquences humanitaires inacceptables d'une guerre nucléaire, notamment l'impact disproportionné des rayonnements ionisants sur la santé des femmes et des filles. L'année dernière, l'horloge de l'apocalypse du *Bulletin of the Atomic Scientists* a été ajustée de 30 autres secondes, ce qui signifie que le risque d'une guerre nucléaire mondiale est aussi proche aujourd'hui qu'il l'a été pendant les jours les plus sombres de la guerre froide. Comment en sommes-nous arrivés là? Une combinaison de la rhétorique irresponsable sur l'emploi d'armes nucléaires, la poursuite de la course aux armements qualitative pour la modernisation des arsenaux nucléaires, une détérioration de la confiance et l'érosion progressive des accords de désarmement signifient que, comme le Secrétaire général António Guterres l'a noté lors de la semaine des réunions de haut niveau, les dangers posés par les armes nucléaires ne sont pas une simple hypothèse ou ne relèvent pas d'un futur lointain. Ils sont présents et réels. Inverser cette tendance négative sera extrêmement difficile, en particulier lorsqu'elle est encore compliquée par le rythme rapide de l'évolution technologique. Néanmoins, il n'existe pas de tâche plus urgente.

L'année 2020 sera importante pour nos travaux, avec l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP est considéré comme l'une des réussites majeures de la communauté internationale et de la diplomatie multilatérale. Pour assurer le succès de la Conférence en 2020, comme point de départ, tous les États doivent réaffirmer leur engagement à tous résultats consensuels que nous avons collectivement réalisés. L'Irlande partage nombre des préoccupations au sujet de la montée des tensions sur le plan de la sécurité internationale. Toutefois, nous rejetons l'idée selon laquelle les progrès sur le désarmement ne peuvent être réalisés que lorsque les conditions de sécurité existent.

Nous exhortons tous les États à adopter une démarche volontariste et rester ambitieux. À cet égard, l'Irlande se félicite du fait que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est actuellement à deux tiers en voie d'entrer en vigueur. La législation irlandaise est actuellement en cours d'adoption au Parlement et nous allons ratifier le Traité sous peu.

L'Irlande appuie le Programme de désarmement du Secrétaire général et s'est engagée à défendre trois de ses actions, y compris la mesure 1, de faciliter le dialogue en faveur du désarmement nucléaire. Nous sommes préoccupés par l'effondrement actuel des principaux accords internationaux de désarmement. Au cours des 30 années de son histoire, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a permis de retirer près de 3 000 missiles à ogive nucléaire ou classique du sol européen et de procéder à leur destruction vérifiable. Ses résultats doivent être préservés. L'Irlande exhorte également à la prorogation du nouveau Traité START et la négociation d'un instrument de remplacement. Et nous appelons tous les États à redoubler d'efforts pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur.

Enfin, même si nous sommes conscients du fait que les conditions de sécurité sont difficiles, nous restons résolus à maintenir notre engagement commun en faveur de la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Hwang (France) : La France s'associe au discours prononcé par l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.11). J'y ajoute quelques éléments à titre national.

S'agissant de la crise nord-coréenne, la menace posée par la poursuite du développement de ses programmes nucléaire et balistique par la Corée du Nord demeure intolérable. La Corée du nord n'a fait aucun progrès dans le sens de l'abandon de ces programmes. Nous l'appelons donc à poursuivre le dialogue et à engager un processus menant la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Les tirs répétés de missiles balistiques ces derniers mois doivent mobiliser la communauté internationale.

S'agissant de l'Iran, la France reste engagée en faveur du Plan d'action global commun. Nous appelons l'Iran à pleinement le respecter et à revenir sur les mesures contraires à ses engagements. Notre objectif reste constant : l'Iran ne doit jamais se doter de l'arme nucléaire. C'est pourquoi nous sommes convaincus

de la nécessité de négociations incluant la question de l'encadrement y compris après 2025; mais également la question des activités de missiles de l'Iran non conformes aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La France regrette qu'aucune solution n'ait pu être trouvée pour maintenir en vigueur le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, et que la Russie n'ait pas répondu aux demandes d'explications ni aux appels à l'application conforme du traité formulés de façon répétée l'an dernier. Une réflexion commune urgente s'impose sur les conditions permettant de restaurer la stabilité stratégique en Europe.

Nous devons continuer à réduire de manière vérifiable les stocks issus de la course aux armements menée par l'Union soviétique et les États-Unis pendant la guerre froide. La France appelle donc à la préservation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, à son extension en 2021 et à la négociation par la Russie et les États-Unis d'un traité successeur.

S'agissant du désarmement nucléaire. Il est dangereux de déconnecter les enjeux de désarmement nucléaire de la prise en compte du contexte de sécurité, caractérisé par les tensions croissantes, l'augmentation des arsenaux et par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. C'est la raison pour laquelle la France s'oppose au Traité d'interdiction des armes nucléaires.

Mon pays se conforme pleinement à l'article VI du TNP et s'engage en faveur de la réussite de la prochaine Conférence d'examen, de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires, de la négociation et d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire doivent se poursuivre, et je souhaiterais ici souligner que la France, avec l'Allemagne, a conduit un exercice en ce sens.

La réduction des risques stratégiques est aussi un sujet important. Ils reposent sur la transparence des doctrines nucléaires, le dialogue entre responsables politiques et militaires des États dotés ou possesseurs, les instruments de communication de crise et les mesures de réassurance.

La version intégrale du discours sera publiée sur PaperSmart.

M. Sofe (Samoa) (*parle en anglais*) : La prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aura lieu en 2020, 50 ans après l'entrée en vigueur du Traité. La Première Commission se réunit fidèlement, année après année, pour faire en sorte qu'une guerre nucléaire ne se produise jamais. Pourtant, la dure vérité est simple et sans complaisance. Par leur existence même, les armes nucléaires constituent une menace grave et soumettent le monde à une peur et une anxiété inutiles. Si les États dotés de l'arme nucléaire devaient vivre la même peur et éprouver le même sentiment de malaise, le Samoa aurait été convaincu depuis longtemps des raisons et des justifications qui ont jusqu'à présent été avancées pour justifier la possession de ces armes. Mais venant d'une région où les cicatrices émotionnelles de la terreur et de la méfiance causées par les expériences de la vie réelle en matière d'essais nucléaires sont toujours présentes, notre perspective commune a fait de nous de solides défenseurs d'un désarmement complet. L'accélération de l'entrée en vigueur du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud pour sauvegarder notre biodiversité et l'océan de la contamination radioactive en est un témoignage.

Nous avons ouvert la présente session de l'Assemblée générale en mettant l'accent sur l'urgence d'une action et d'un engagement au niveau mondial pour régler la crise climatique, assurer la paix et la prospérité et réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Pourtant, la présence d'armes nucléaires, alimentée par la tendance humaine à se doter d'un avantage concurrentiel sur les autres, quel qu'en soit le coût, signifie que les efforts mondiaux en faveur du développement durable sont déjà marginalisés et inefficaces et toute bonne volonté est compromise et de courte durée.

En ces temps troublés d'incertitude, notre seul bouclier pour nous protéger, en tant que petit État insulaire sans force de défense, est donc notre foi inébranlable dans la primauté du droit, les traités internationaux et une bonne gouvernance mondiale. Un environnement de paix et de sécurité stable et résilient, exempt de la menace des armes nucléaires, est une condition préalable à la réalisation des aspirations à un développement durable.

L'adhésion du Samoa au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est fermement ancrée dans cette conviction. Nous sommes déterminés à

coopérer et collaborer avec les États attachés aux mêmes principes et avec toutes les parties prenantes sur des actions concrètes susceptibles de nous rapprocher de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Samoa apprécie le rôle vital et les contributions positives que la société civile et les organisations internationales apportent à notre lutte commune pour parvenir à une interdiction conventionnelle des armes nucléaires, et nous les remercions de leur inlassable travail de sensibilisation. Il est dit qu'à quelque chose malheur est bon, et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est peut-être cette avancée majeure opportune. Le Samoa, à l'instar de 32 autres États, a déjà ratifié le Traité. Nous sommes encore à 17 ratifications de son entrée en vigueur, et nous encourageons d'autres pays à le signer et à le ratifier afin de contribuer à renforcer le régime actuel de non-prolifération nucléaire.

Je voudrais, pour terminer, réitérer la ferme conviction du Samoa que la seule garantie de l'humanité contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires est la non-possession et l'élimination totale de toutes ces armes.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.47.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Tous les États parties devraient réaffirmer leur attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et prendre des mesures concrètes conformément aux accords passés pour assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Prenant l'initiative sur ces mesures, le Japon encourage tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à mettre en œuvre les six modes d'action suivants, qui permettraient de faire progresser les efforts de désarmement nucléaire de manière concrète, conformément à l'article VI du TNP.

Le premier est la transparence. Des rapports réguliers détaillés sur les efforts de désarmement à la Conférence d'examen de 2020 seraient l'occasion d'examiner ces rapports de façon interactive. Nous devons utiliser pleinement le processus de préparation de la Conférence d'examen. Le deuxième est la réduction du risque nucléaire. Des mesures concrètes devraient être prises pour réduire les risques d'une explosion nucléaire due à des erreurs d'appréciation ou à des malentendus. Troisièmement et quatrièmement, nous réaffirmons l'importance de tous les efforts déployés en vue de

la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, notamment les discussions de fond à la Conférence du désarmement, et dans le sens de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le cinquième mode d'action est la vérification du désarmement nucléaire. Nous espérons sincèrement que les travaux concrets pour mettre en place un mécanisme de vérification efficace du désarmement pourront progresser sur la base du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire (voir A/74/90), ainsi que sur les contributions utiles du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Le sixième est l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, ce qui contribuera à créer des capacités de réflexion critique et à encourager la participation des jeunes aux activités de désarmement et de non-prolifération, comme l'envisage le Programme de désarmement du Secrétaire général.

Le Japon déplore profondément les tirs répétés de missiles balistiques effectués par la Corée du Nord en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre attachement ferme à l'objectif de dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible visant toutes les armes nucléaires, les programmes nucléaires existants et les installations connexes, ainsi que les missiles balistiques de toutes portées de la Corée du Nord, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le désarmement nucléaire et la sécurité se renforcent mutuellement, et nous devons aller de l'avant ensemble. Ce point a été souligné lors de la récente réunion du Groupe d'éminentes personnalités pour une progression réelle du désarmement nucléaire, qui a présenté son rapport hier. Le Groupe a également souligné qu'il importe d'étudier à la fois les effets positifs et négatifs que les innovations scientifiques et techniques ont sur le désarmement nucléaire. Nous estimons qu'un dialogue tourné vers l'avenir sur ces questions permettra de jeter les bases d'un environnement stable en matière de sécurité internationale.

Cette année, nous avons déposé un nouveau projet de résolution (A/C.1/74/L.47) qui met l'accent sur les six mesures pratiques et concrètes que j'ai mentionnées et qui souligne l'importance d'un dialogue tourné vers l'avenir dans la promotion du désarmement ainsi qu'un ensemble d'initiatives portant sur le renforcement

du TNP. Nous encourageons vivement tous les États Membres à lui accorder leur précieux appui. La version intégrale de ma déclaration sera disponible en ligne.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.19.

M. Kyaw Moe Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Viet Nam, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/74/PV.11).

La communauté internationale est fermement attachée à la réalisation des objectifs de l'élimination totale des armes nucléaires et de la création d'un monde exempt de telles armes. Les États Membres de l'ONU ont œuvré avec diligence à la réalisation de ces objectifs, et nous avons constaté quelques progrès à cet égard. Toutefois, nous sommes nombreux à être profondément préoccupés par le rythme de ces progrès, et en réalité, par l'absence de progrès. C'est pourquoi nous avons mis en garde contre le danger d'une inertie éventuelle du programme de désarmement. Cette année, la plupart de nos mécanismes de désarmement sont au point mort. J'en veux pour exemple la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement de l'ONU et le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous devrions tous être sérieusement préoccupés par cette situation. Nous devons continuer à renforcer nos efforts collectifs pour mettre en œuvre efficacement le programme de désarmement mondial si nous voulons sauver notre monde et maintenir la paix et la sécurité mondiales.

Le désarmement nucléaire constitue la priorité absolue du programme de désarmement du Myanmar. Nous sommes toujours prêts à coopérer avec la communauté internationale pour œuvrer en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires et, partant, pour un monde exempt d'armes nucléaires. Depuis 1995, le Myanmar a démontré son engagement en faveur du désarmement nucléaire en présentant chaque année un projet de résolution sur le désarmement nucléaire à la Première Commission. L'Assemblée générale a adopté la résolution 73/50 l'année dernière, avec un large appui des États Membres de l'ONU. Au nom de ses auteurs, je voudrais présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.19, intitulé « Désarmement nucléaire », qui demande à la communauté internationale de prendre

des mesures concrètes et pragmatiques en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Par conséquent, le projet de résolution souligne l'importance d'un engagement explicite de la part de tous les États.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. C'est pourquoi le projet de résolution souligne également l'importance des 13 mesures concrètes et des 22 mesures qui concernent le désarmement nucléaire énoncées dans le Plan d'action qui a été adopté par les États parties. En outre, le projet de résolution demande également que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur rapidement et de manière universelle et qu'il soit rigoureusement appliqué, puisque cela contribuerait au désarmement nucléaire.

Je pense que ces mesures et d'autres qui sont énoncées dans le projet de résolution sont des mesures pragmatiques et réalisables, et que tous les pays doivent réaffirmer leur volonté politique à cet égard. Je voudrais inviter tous les États Membres à apporter leur précieux appui au projet de résolution que je viens de présenter et à démontrer leur engagement en faveur de la création d'un monde exempt d'armes nucléaires, en parrainant et en appuyant le projet de résolution. La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite sur cette question thématique par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.11).

Nous partageons avec tous les États Membres responsables un ferme engagement à œuvrer de concert pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons évidemment des divergences de vue, mais nous sommes tous d'accord sur le point selon lequel la seule garantie de paix et de sécurité ultime est l'élimination complète des armes nucléaires. Tel doit être notre point de départ. Comme notre Première Ministre, Sheikh Hasina, a déclaré durant le débat de fond de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, en septembre 2013,

« Il ne fait aucun doute qu'il y a un prix à payer pour la promotion et le maintien de la paix. Mais nous sommes convaincus qu'il est bien

moindre que celui de la fabrication des armes nucléaires et d'une guerre menée à l'aide de ces armes, pour ensuite faire la paix. »

Nous demeurons préoccupés par l'absence de progrès en ce qui concerne des traités importants de maîtrise et de réduction des armements nucléaires et les efforts des différentes instances du mécanisme multilatéral de désarmement. Nous sommes également préoccupés par les investissements soutenus et accrus dans l'amélioration, la planification et la recherche dans le domaine des armes nucléaires et des installations connexes. Nous appuyons la mise en œuvre effective des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et nous espérons que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 pourra surmonter les revers essuyés lors de la précédente Conférence d'examen. Nous saluons l'esprit d'engagement dont nous avons été témoins au cours de la réunion du Comité préparatoire à New York.

Nous considérons l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comme une avancée importante. En tant que l'un des 50 premiers États à le ratifier, nous encourageons les autres États Membres à se joindre à nous. Nous estimons qu'il est judicieux d'inscrire le Traité à l'ordre du jour de la Première Commission. Nous réaffirmons notre appui à l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles et à la nécessité d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les meilleurs délais. Par ailleurs, nous appuyons fermement l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant qui offre des garanties aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires par des États dotés d'armes nucléaires.

Il ne fait aucun doute que l'énergie nucléaire peut apporter d'énormes avantages à l'humanité. En tant que pays en transition vers le développement, le Bangladesh a un intérêt légitime pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous avons déjà commencé les travaux de construction de notre première centrale nucléaire, en conformité avec les garanties et le régime de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous espérons que grâce à ses différents projets de résolution portant sur ces questions, la Première Commission pourra transmettre cette année un message

cohérent et tourné vers l'avenir sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La version intégrale de notre déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Khaldi (Algérie) (*parle en anglais*) : La paix, la sécurité et la stabilité dans le monde ne pourront jamais devenir une réalité sans l'élimination totale des armes nucléaires. À cet égard, ma délégation tient à réaffirmer sa position fondée sur des principes concernant le désarmement nucléaire.

Tout d'abord, l'Algérie est pleinement et inconditionnellement attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement nucléaire et de non-prolifération. L'Algérie appelle tous les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP à s'acquitter de leurs obligations conventionnelles, et exhorte tous ceux qui ne sont pas parties au Traité à y adhérer sans plus tarder et sans conditions.

Deuxièmement, mon pays considère le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comme un atout important pour l'élimination totale des armes nucléaires et à cet égard, nous nous félicitons de la dynamique positive des ratifications de ce Traité, qui, nous l'espérons, conduira à son entrée en vigueur rapide. L'Algérie a annoncé le mois dernier son intention de ratifier cet important instrument le plus rapidement possible.

Troisièmement, l'Algérie réaffirme l'importance de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans les plus brefs délais, et demande à toutes les parties, en particulier les pays visés à l'annexe 2, qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE, de le faire dès que possible. En tant que Coprésidente avec l'Allemagne de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du TICE, l'Algérie n'épargnera aucun effort au cours des deux prochaines années pour atteindre cet objectif important.

Quatrièmement, ma délégation tient à souligner une fois de plus la nécessité urgente de conclure un instrument juridiquement contraignant sur les assurances négatives de sécurité à tous les États non dotés d'armes nucléaires.

Cinquièmement, l'Algérie appelle à l'ouverture à la Conférence du désarmement, dans les meilleurs délais, des négociations sur un traité vérifiable, non discriminatoire et universel interdisant la production de matières fissiles.

L'importance de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier n'est plus à prouver. L'Algérie a été l'un des premiers États africains à ratifier le Traité de Pelindaba, qui a fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, qui célèbre cette année son dixième anniversaire. Nous exhortons les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les trois Protocoles du Traité. Dans ce contexte, ma délégation se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale en décembre 2018 de la décision 73/546, sur l'organisation d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous espérons que la Conférence, qui tiendra sa première session le mois prochain, sera en mesure de conclure de bonne foi un traité juridiquement contraignant sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous invitons tous les États de la région, sans exception, à participer activement à la Conférence.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 marquera une étape importante pour préserver la viabilité du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous avons une lourde responsabilité, et le moment est venu pour nous, en tant qu'États, de démontrer que nous sommes prêts à récolter les fruits de nos engagements.

Enfin, l'Algérie s'associe pleinement aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, de la Zambie, au nom du Groupe des États africains, et de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/74/PV.11).

M. Clutterbuck (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : À l'extérieur de la salle richement décorée dans laquelle se réunit la Conférence du désarmement à Genève, on peut lire les mots suivants : « Les nations doivent désarmer ou périr ». Hélas, il semble que ces mots ne soient pas une évidence pour tous ceux qui passent par là. Plus inquiétant encore, cette vérité ne semble pas être acceptée par ceux qui détiennent les armes les plus destructrices qui soient, capables de détruire notre planète : les armes nucléaires. Au contraire, ces États s'emploient à moderniser leurs arsenaux et à mettre au point de nouveaux types d'armes. On a parfois l'impression que nous sommes confrontés effectivement à une nouvelle course aux armements nucléaires. Ces actes vont à l'encontre des aspirations et des efforts de

longue date de la communauté internationale en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires.

Dans le contexte de la présente déclaration, ma délégation souhaite mettre de côté la question de savoir si ces actes sont bien avisés du point de vue de la sécurité et de la stabilité mondiales, ou s'ils accentuent le risque d'emploi, délibéré ou involontaire, d'armes nucléaires et la gravité des conséquences humanitaires qui en découleraient. Je laisse également de côté la question de savoir si ces actes témoignent d'une utilisation judicieuse des ressources financières ou contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

Je vais plutôt me concentrer sur leurs implications pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Personne ici n'ignore l'importance que revêt la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra l'année prochaine, pour consolider les principales avancées obtenues grâce à ce Traité, sur la base de l'accord global qu'il constitue. Cet accord s'est révélé suffisamment solide pour transcender l'importance variable accordée par les États parties à ses différents éléments, et suffisamment résistant pour supporter les interprétations divergentes données à ses obligations fondamentales, en particulier celles énoncées à l'article VI, son pilier relatif au désarmement. Le cadre du Traité, et de l'article VI, est suffisamment vaste pour s'adapter aux diverses approches envisagées pour sa mise en œuvre. Il est clair qu'il n'a pas imposé une seule voie à suivre pour parvenir au désarmement nucléaire. Si la Nouvelle-Zélande regrette que tous les États ne souscrivent pas au cadre juridique le plus ambitieux actuellement en vigueur pour faire avancer le désarmement nucléaire – celui prévu par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires – nous reconnaissons que le TNP n'impose pas expressément aux États de le faire. Toutefois, malgré cette latitude, même la lecture la plus élémentaire de l'article VI ne saurait justifier qu'un État doté d'armes nucléaires fasse marche arrière dans l'application de cette disposition.

Nombreux sont ceux qui redoutent que la Conférence d'examen de 2020 ne débouche pas sur un résultat positif. Mon gouvernement n'a pas l'intention de laisser cette prédiction se concrétiser. En conséquence, la Nouvelle-Zélande s'est jointe à plusieurs initiatives visant à insuffler un nouvel élan à l'ordre du jour du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à recenser des propositions susceptibles de contribuer à un résultat positif l'année prochaine. La Nouvelle-Zélande

se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec d'autres États qui, comme nous, sont résolument déterminés à obtenir un résultat significatif, en particulier dans le cadre du pilier relatif au désarmement nucléaire.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Nouvelle-Zélande s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/74/PV.11).

M^{me} Mac Loughlin (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine accorde une grande importance à la question du désarmement nucléaire et a déployé des efforts considérables dans ce domaine, ce qui témoigne de notre engagement clair et soutenu en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Notre pays s'est doté d'un programme nucléaire actif à des fins exclusivement pacifiques dans le cadre du respect le plus strict des normes consacrées par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

L'Argentine présidera la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Cette Conférence, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, sera l'occasion de réaffirmer l'engagement des États parties en faveur de l'équilibre entre les obligations et les droits que nous considérons comme étant toujours d'actualité, après plus de 50 ans.

Cette année, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'accord conclu entre l'Argentine et le Brésil, l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'application des garanties, connu sous le nom d'accord quadripartite. L'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires est un exemple sans précédent d'une contribution concrète à la paix et à la sécurité internationales. Dans leur déclaration commune sur la politique nucléaire publiée en juillet, l'Argentine et le Brésil ont exprimé leur satisfaction du fait que cet instrument ait permis à l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et à l'AIEA de mener efficacement des inspections de vérification dans les deux pays, offrant ainsi à la communauté internationale de solides garanties quant à l'utilisation exclusivement

pacifique de l'énergie nucléaire pour le développement scientifique, technologique, économique et social des deux pays.

Malgré leurs précieuses contributions à la non-prolifération et au désarmement nucléaires par l'intermédiaire du Traité de Tlatelolco, l'Amérique latine et les Caraïbes sont la seule région du monde à n'avoir jamais eu l'occasion de diriger l'AIEA depuis sa création il y a plus de 60 ans. L'AIEA est une institution qui exige une expérience pertinente et des connaissances très particulières. Je suis convaincue que l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi, le candidat argentin à la direction de l'AIEA, apportera l'expertise technique et le leadership diplomatique nécessaires pour que l'AIEA demeure une institution internationale incontestée et indispensable dans le domaine nucléaire, en préservant sa solide réputation et en la consolidant pour lui permettre de relever les défis à venir.

Étant entendu que le désarmement exige des contributions concrètes au niveau technique, les éléments de vérification recommandés par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, mais pas de le négocier, les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire et le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire sont des pas dans la bonne direction. Nous ne pourrions avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires que si tous les États Membres font preuve de volonté politique et de souplesse. Dans ce contexte, nous rappelons la pertinence du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous pensons qu'il s'agit d'une mesure concrète qui contribuera à renforcer la confiance et permettra d'avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires. Pour ce faire, il importe que tous les pays visés à l'annexe 2 le signent et le ratifient sans condition préalable, en vue de son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

M. Ataíde Amaral (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration de l'observatrice de l'Union européenne et à celle faite par le représentant des Pays-Bas, au nom d'un groupe de pays (voir A/C.1/74/PV.11). Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Le Portugal demeure pleinement attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, car nous sommes conscients des conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de leur emploi. Un processus de réduction inclusif et progressif qui tienne compte des préoccupations légitimes en matière de sécurité est la meilleure approche pour réaliser des progrès. Cependant, les signes d'une nouvelle course aux armements se multiplient et l'incertitude plane sur les accords de désarmement nucléaire. Nous regrettons tout particulièrement l'incapacité à préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et nous soulignons l'importance de proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques au-delà de 2021.

L'année prochaine, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires coïncidera avec le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est un succès indéniable. Le Portugal entend continuer à jouer un rôle constructif dans le cadre de la Conférence d'examen du TNP en 2020, dans le but de renforcer sa mise en œuvre et de l'adapter à ses objectifs.

La menace de la prolifération nucléaire demeure une source de vives préoccupations. Le Portugal maintient son soutien en faveur du Plan d'action global commun, et nous encourageons toutes les parties concernées à le mettre en œuvre. Tout particulièrement, l'Iran doit respecter pleinement cet accord. La dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne est indispensable. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se conformer à nouveau pleinement au TNP, y compris aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). En attendant, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être mises en œuvre dans leur intégralité.

L'entrée en vigueur du TICE doit être une priorité. Il est également plus que temps de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Des progrès tangibles peuvent également être réalisés en matière de vérification du désarmement nucléaire, de transparence et de réduction des risques.

En conclusion, il est impératif de rétablir la confiance afin de réaliser des progrès concrets en matière de désarmement nucléaire, et de promouvoir notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En complément des déclarations prononcées par l'observatrice de l'Union européenne et par mon propre pays au nom d'un groupe d'États (voir A/C.1/74/PV.11), les Pays-Bas souhaitent formuler les remarques suivantes.

Cette session sera la dernière de la Première Commission avant la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Nous percevons un sentiment d'urgence partagé par tous et une volonté d'agir. En tant que membre du Bureau du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les Pays-Bas ont pris une part active aux préparatifs de la Conférence d'examen.

En ce qui concerne le désarmement, les travaux de vérification se poursuivent sur une base régulière dans le cadre du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, mais aussi au sein du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, qui a adopté un rapport de consensus (voir A/74/90). Les Pays-Bas figurent parmi les pays qui se sont portés coauteurs cette année du projet de résolution A/C.1/74/L.26, lequel définit la voie à prendre pour poursuivre cet important travail. Le Comité préparatoire du TNP a mené des discussions constructives et fructueuses sur la réduction des risques, la transparence et la nécessité de renforcer le cycle d'examen du Traité, et nous mettrons tout en œuvre pour tirer parti de cette dynamique.

Nous sommes encouragés par le lancement de l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». Les Pays-Bas joueront un rôle actif à la coprésidence de son groupe de travail chargé de renforcer les mesures d'incitation en faveur d'une action plus poussée en matière de désarmement nucléaire. Nous continuerons à plaider en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que de l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous demandons que les négociations à la Conférence du désarmement soient entamées sans condition préalable.

La maîtrise bilatérale des armements entre les États-Unis et la Russie est sous pression. Nous regrettons que la Russie n'ait pris aucune mesure tangible pour

s'acquitter à nouveau de ses obligations au titre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La Russie est seule responsable de l'extinction de ce traité. Quant à l'avenir, nous attachons la plus grande importance au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, dont la prorogation au-delà de 2021 est essentielle, et nous invitons instamment la Russie et les États-Unis à prendre les mesures qui s'imposent en ce sens.

Nous déplorons la décision des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun. Nous exhortons l'Iran à se conformer à nouveau pleinement à ses engagements en matière nucléaire et nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Les Pays-Bas sont vivement préoccupés par les essais répétés de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée. Nous condamnons fermement toutes ces actions, qui constituent une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À l'approche de la Conférence des parties chargée d'examiner le TNP en 2020, nous sommes tous confrontés à un enjeu de taille. Nous avons simplement tous beaucoup trop à perdre. La version intégrale de cette déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe aux déclarations faites par l'observatrice de l'Union européenne et par le représentant des Pays-Bas au nom d'un groupe d'États (voir A/C.1/74/PV.11). Je voudrais ajouter quelques remarques à titre national.

Nous nourrissons de grandes attentes quant à l'issue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020. Nous espérons que, conformément à l'article VI du TNP, de nouvelles mesures seront prises pour consolider le régime mondial de non-prolifération nucléaire, renforcer le désarmement et promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Dans le cadre de l'approche progressive en matière de désarmement nucléaire, nous soutiendrons les propositions visant à obtenir des résultats concrets et tangibles, telles que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la vérification du désarmement nucléaire, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que la création et le maintien de zones exemptes d'armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons des avancées positives que

représentent l'approche Stepping Stones et l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », qui contribueront à obtenir des résultats concrets à la Conférence d'examen du TNP de 2020.

Conscients de la nécessité de préserver et de renforcer l'efficacité des régimes internationaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération qui reposent sur des traités internationaux, nous regrettons que la Fédération de Russie n'ait pas réagi aux préoccupations exprimées à plusieurs reprises concernant le non-respect du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, entraînant ainsi sa dénonciation. Nous sommes toutefois convaincus qu'une issue positive est possible en ce qui concerne la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, laquelle pourrait nous remettre sur la bonne voie. En ce qui concerne les défis posés à l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire, je tiens à réaffirmer le ferme soutien de mon pays au Plan d'action global commun.

Enfin, malgré tous les efforts consentis par la communauté internationale, la menace des essais et de l'utilisation abusive des armes nucléaires demeure une réalité. Les tirs répétés de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée enfreignent de multiples résolutions du Conseil de sécurité, et nous pensons que le respect de ces résolutions, la ratification du TICE et le rétablissement du respect du TNP et du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique constitueraient un grand pas en avant pour la République populaire démocratique de Corée.

M^{me} Nilsson (Suède) (*parle en anglais*) : En complément de la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/74/C.1/PV.11), je souhaiterais faire la déclaration suivante à titre national.

Trente ans après la fin de la guerre froide, les discours sur la nécessité et l'utilité des armes nucléaires sont de plus en plus nombreux. Pourtant, nul ne peut ignorer le fait incontestable qu'une seule explosion nucléaire pourrait avoir des conséquences humanitaires catastrophiques. À moins de six mois du cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et dans la perspective de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020, rares sont les signes qui indiquent que nous nous écartons de cette dangereuse trajectoire. Le Traité sur la non-prolifération demeure la principale voie à suivre,

tandis que nous cherchons des moyens de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la diplomatie nucléaire multilatérale. Nous devons maintenant entamer une phase plus concrète des préparatifs.

L'initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire, lancée le 11 juin, a pour but d'insuffler la dynamique nécessaire en vue de parvenir à un résultat ambitieux mais réaliste lors de la Conférence d'examen du TNP et au-delà, grâce à son approche Stepping Stones. Dans le cadre d'un dialogue rapproché avec les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés, notre groupe de 16 pays cherche à identifier des mesures concrètes liées à l'article VI. Les axes de travail envisageables pourraient inclure des mesures globales de réduction des risques, une réduction du rôle des armes nucléaires dans les politiques et les doctrines, ainsi que le renforcement de la transparence en ce qui concerne les arsenaux, les stocks de matières fissiles et la vérification. Les garanties négatives de sécurité, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires sont d'autres points qui figurent depuis longtemps à l'ordre du jour. Il est évident que tous bénéficient du soutien inconditionnel de la Suède. Nous devons impérativement éviter de revenir sur les engagements pris précédemment dans le cadre des Conférences d'examen du TNP, en particulier celles de 1995, 2000 et 2010.

Les organismes multilatéraux de désarmement sont incapables de s'acquitter de leur mandat, comme en témoigne l'impasse dans laquelle se trouve depuis longtemps la Conférence du désarmement. Il est indispensable que nous préservions et consolidions l'ordre international fondé sur des règles. À cet égard, les régimes de maîtrise des armements en vigueur doivent rester en place et servir de filet de sécurité tant que les négociations sur d'éventuels accords sont en cours. La prolifération des missiles balistiques capables de servir de vecteurs à des armes de destruction massive est un autre danger qui menace la stabilité régionale et mondiale. La consolidation du Code de conduite de La Haye et de son mécanisme pourrait être une solution.

Les progrès réalisés dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération se renforcent mutuellement. Nous recommandons vivement que davantage d'États dotés d'armes nucléaires et d'États qui n'en sont pas dotés s'engagent dans le domaine de la vérification du désarmement dans le cadre

d'initiatives telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires figurent toujours en tête des priorités de la politique étrangère et de sécurité de la Suède. Nous exhortons tous les États à ne ménager aucun effort pour préserver les mécanismes existants et à s'engager de manière constructive pour que puissent être réalisés les progrès dont nous avons tant besoin dans ces domaines, conformément à notre objectif collectif qui consiste à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Le temps presse.

M. Iteboje (Nigéria) (*parle en anglais*): Le Nigéria s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la Zambie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.11).

La persistance des armes nucléaires demeure incontestablement une menace pour l'existence même de l'humanité. Le coût de leur modernisation et de leur entretien est exorbitant et inexcusable si on le compare aux ressources que les États consacrent à des projets plus utiles et productifs susceptibles de contribuer à la croissance et au développement pacifique des sociétés. Le Nigéria tient à exprimer ses préoccupations quant à la lenteur des progrès accomplis par les États dotés d'armes nucléaires en vue de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations et engagements juridiques au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À cet égard, nous soulignons que l'universalisation du TNP repose sur le strict respect de ses trois piliers : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Alors que les préparatifs de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se poursuivent dans la foulée des première et deuxième réunions du Comité préparatoire tenues en 2017 et 2018, ma délégation invite tous les États à œuvrer à la concrétisation des buts et objectifs énoncés dans le Traité et des documents finals de précédentes Conférences d'examen. Ma délégation saisit cette occasion pour rappeler l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice (A/51/218, annexe), selon lequel l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Ma délégation tient à rappeler les conséquences humanitaires catastrophiques qui pourraient résulter de l'emploi délibéré ou de l'explosion non intentionnelle d'armes nucléaires. C'est dans cette optique que le Nigéria demande à tous les États, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, de tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques que l'utilisation de ces armes aurait sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres choses, et de prendre les mesures qui s'imposent pour démanteler ces armes et y renoncer. Les armes nucléaires demeurent les agents ultimes de destruction massive, et leur élimination totale doit être l'objectif ultime de tous les processus de désarmement dans le cadre du large éventail d'objectifs poursuivis par l'ONU. À cette fin, ma délégation voudrait mentionner l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un traité historique qui a été ouvert à la signature le 20 septembre 2017. Ma délégation est fière d'avoir participé activement aux processus qui ont abouti à son adoption et d'avoir été l'un des premiers pays à le signer. Notre engagement repose sur la position fondée sur des principes du Nigéria en faveur de la dénucléarisation du monde.

En Afrique, nous sommes depuis longtemps conscients de la menace existentielle que représentent les armes nucléaires pour la survie de l'humanité. C'est pour cette raison que les pays africains ont adopté collectivement le Traité de Pelindaba, par lequel ils ont renoncé à acquérir de telles armes. Le Nigéria salue les efforts inlassables déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour œuvrer en faveur d'un monde sûr et en sécurité, libéré des dangers que représentent les armes nucléaires.

M. Yakut (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne, ainsi qu'à celles faites par les représentants de l'Australie et des Pays-Bas, respectivement au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et d'un groupe d'États (voir A/C.1/74/PV.11).

Au vu de la précarité de la situation actuelle en matière de sécurité, nous estimons que plus que jamais, nous devons être guidés par l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires et de tous les types d'armes de destruction massive. Il reste beaucoup à faire pour atteindre cet objectif commun, et nous devons nous attacher à aplanir nos divergences et à assumer une responsabilité commune à cet égard.

L'année prochaine, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Traité demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et le socle des efforts en faveur du désarmement nucléaire. La Turquie demeure engagée en faveur de la mise en œuvre intégrale et du renforcement du Traité et de ses trois piliers. Nous invitons une fois de plus les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au traité. Nous exhortons également tous les États parties à s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu du Traité et des engagements qu'ils ont pris lors des Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous félicitons de nouvelles initiatives, telles que l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », qui visent à engager un dialogue sur le désarmement nucléaire. Nous espérons que ces initiatives contribueront au succès du processus d'examen du TNP.

La Turquie est favorable à un désarmement nucléaire systématique, progressif, vérifiable et irréversible et encourage tous les États qui possèdent des armes nucléaires à prendre de nouvelles mesures en ce sens. Les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière à cet égard. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a été un élément important de la sécurité et de la stabilité en Europe et au-delà pendant plus de trois décennies. Nous sommes préoccupés par son extinction, due à la poursuite de la mise en œuvre et du déploiement de systèmes d'armes par les parties, et nous encourageons les États-Unis et la Fédération de Russie à envisager de nouvelles réductions de leurs arsenaux. La prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques demeure un objectif important pour la période à venir. La Turquie réaffirme son soutien au Plan d'action global commun, et nous sommes déterminés à poursuivre notre collaboration avec la communauté internationale en vue de le préserver.

La Turquie est favorable à une solution diplomatique au problème relatif au programme nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons que le processus diplomatique en cours aboutira à une dénucléarisation complète et vérifiable et à l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne. Dans ce contexte, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à signer et à ratifier de toute urgence le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

(TICE). Nous rappelons le rôle central du TICE et nous regrettons qu'il ne soit pas encore entré en vigueur. Nous encourageons une fois de plus tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le signer et à le ratifier dans les meilleurs délais. Nous appelons également de nouveau à l'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement à Genève sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La Turquie appelle de ses vœux des progrès dans le cadre de la résolution de 1995 en ce qui concerne la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : La Lettonie s'associe pleinement à la déclaration prononcées par l'observatrice de l'Union européenne, ainsi qu'à celle faite par le représentant des Pays-Bas au nom d'un groupe d'États (voir A/C.1/74/PV.11), et je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

L'ordre international fondé sur des règles, qui a été mis en place au cours du siècle dernier, nous a permis de vivre dans ce qui a été de loin la période la plus pacifique de toute l'histoire de l'humanité. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a joué un rôle indispensable à cet égard. À la veille de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, la Lettonie reste convaincue qu'il est possible de relever les défis actuels et de réaffirmer la pertinence et l'importance du Traité. La restauration d'un climat de confiance et le rétablissement du sens de l'intérêt commun au sein des instances de désarmement sont des conditions préalables pour faire des progrès en ce qui concerne les engagements que nous avons pris il y a plusieurs décennies.

Nous ne fonctionnons pas dans un vide politique, et si nous voulons atteindre nos objectifs, les efforts de désarmement nucléaire doivent tenir compte du contexte de sécurité dans son ensemble. Le TNP demeure la pierre angulaire des efforts mondiaux de non-prolifération et de désarmement. Il contribue à préserver l'ordre international fondé sur des règles dans un contexte alarmant marqué par des discours incendiaires sur le nucléaire et un comportement dénué de transparence sur la scène internationale. L'ordre du jour ambitieux de la Conférence d'examen de 2010 n'a en rien perdu de sa pertinence. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction

complète des essais nucléaires et l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires sont deux impératifs de longue date à cet égard. Une approche progressive exige la participation constructive de tous les États.

Par conséquent, des processus tels que l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » et la vérification multilatérale du désarmement nucléaire sont des mesures indispensables pour renforcer la confiance. Le respect des engagements est primordial, car il démontre la sincérité de nos intentions, mais les déclarations solennelles ne sont pas suffisantes. Nous devons faire la distinction entre la véritable sincérité et le faux semblant qui sert à dissimuler des intentions cachées. Nous constatons avec regret que le refus de la Russie de donner suite aux préoccupations concernant son non-respect du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a constamment affaibli la confiance et compromis l'efficacité du Traité.

Une non-prolifération efficace contribue à renforcer la confiance et la sécurité. Le Groupe des fournisseurs nucléaires, que la Lettonie a eu le privilège de présider l'année dernière, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire sont autant de cadres qui démontrent que la coopération est possible s'il y a une volonté politique et des intérêts communs. Je réaffirme le soutien de la Lettonie au travail exhaustif qu'effectue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en matière de supervision et de vérification des activités en Iran. La Lettonie appuie également les efforts diplomatiques en cours en vue de la dénucléarisation complète et vérifiable de la République populaire démocratique de Corée. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se conformer à nouveau pleinement à ses obligations internationales, notamment celles liées au TNP et aux garanties de l'AIEA.

La version intégrale de la déclaration de la Lettonie sera téléchargée et mise à disposition ultérieurement.

M. Prieto Tica (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou est favorable à l'universalisation des régimes visant à interdire les armes de destruction massive dans le but d'atteindre l'objectif ultime d'un désarmement général et complet. Nous n'ignorons pas que la moitié de la population mondiale vit actuellement dans des pays qui possèdent des armes nucléaires ou qui font partie

d'alliances nucléaires. Ces dernières années, aucun progrès n'a été accompli sur la voie du désarmement nucléaire. Au contraire, les États dotés d'armes nucléaires disposent de programmes de modernisation de leurs arsenaux, et la doctrine de la dissuasion nucléaire occupe une place importante dans leurs politiques de sécurité.

Pour le Pérou, l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires constituent un crime contre l'humanité et une violation grave du droit international, notamment du droit international humanitaire, et la seule garantie contre la lourde menace que font peser les armes nucléaires sur l'humanité est la nécessité impérieuse de les interdire et de les éliminer totalement. À cette fin, nous avons été l'un des premiers États à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, car nous pensons que les conséquences de l'emploi de ces armes seraient catastrophiques, dépassant les frontières nationales, avec de graves répercussions sur la survie de l'humanité, l'environnement, le développement socioéconomique, l'économie mondiale, la sécurité alimentaire et la santé des générations actuelles et futures. Le Pérou réaffirme également son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la pleine application de ses trois piliers. Dans ce contexte, le Pérou estime que la réduction des arsenaux nucléaires qui subsistent dans le monde contribuera à renforcer le TNP, et nous exhortons donc les États dotés d'armes nucléaires à se conformer à l'article VI du Traité et à redynamiser son régime en adoptant des mesures concrètes.

La négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires représente une étape importante et décisive vers le désarmement nucléaire et la réalisation des objectifs du TNP. Le Pérou considère que la négociation et la mise en œuvre future d'un tel traité pourraient réduire l'approvisionnement mondial en matières fissiles destinées aux armes nucléaires, contribuant ainsi de manière déterminante à leur non-prolifération. En conséquence, nous demandons instamment à la communauté internationale, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, de s'efforcer de débloquer les travaux à la Conférence du désarmement afin que celle-ci puisse entamer immédiatement et sans condition des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Le Pérou voit le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires comme un instrument essentiel

du régime international de non-prolifération nucléaire. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès réalisés sur la voie de son universalisation. Nous rappelons donc qu'il est important de garantir son entrée en vigueur dans les meilleurs délais et nous exhortons les États visés à son annexe 2, dont la ratification est indispensable à son entrée en vigueur, à le signer et à le ratifier.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Je m'oppose vivement aux accusations infondées que l'Ambassadeur des États-Unis a proférées ce matin à l'encontre de la Chine, et je les rejette fermement. J'exercerai mon droit de réponse plus tard afin d'y donner suite.

L'environnement de sécurité mondial subit des changements profonds et complexes. Le processus international de désarmement nucléaire a été fortement érodé, une situation qui est imputable aux États-Unis. Malgré ces constats défavorables, la Chine est convaincue que la communauté internationale doit assumer ses responsabilités, à savoir l'édification d'une communauté partageant un avenir commun pour l'humanité, au travers de consultations et d'efforts conjoints. Nous devons combattre les mentalités qui rappellent la guerre froide et les attitudes de jeu à somme nulle, respecter pleinement les préoccupations légitimes de chacun en matière de sécurité et traiter les causes profondes qui ont permis à certains pays de posséder des armes nucléaires et d'en assurer la prolifération.

La Chine a vivement encouragé les échanges entre les États dotés d'armes nucléaires sur leurs politiques et leurs doctrines. Nous croyons que les États dotés d'armes nucléaires doivent affirmer avec force qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, et qu'ensemble, nous devons nous engager sans condition à nous abstenir de recourir en premier aux armes nucléaires et à ne pas employer ou menacer d'employer de telles armes contre des États non dotés d'armes nucléaires et des zones exemptes d'armes nucléaires.

La Chine est d'avis que le maintien d'un équilibre et d'une stabilité stratégiques, ainsi que la garantie d'une sécurité non diminuée pour tous, constituent des principes fondamentaux du désarmement nucléaire. Nous plaidons en faveur d'une approche par étapes qui permette d'atteindre cet équilibre grâce à une réduction juste, raisonnable et progressive des armes nucléaires. Je tiens à souligner que les États-Unis, en tant que pays détenteur du plus grand arsenal nucléaire au monde, devraient déployer de réels efforts pour assumer la responsabilité toute particulière et fondamentale qui

leur incombe en matière de désarmement nucléaire. Ils doivent préserver et renouveler leurs accords bilatéraux avec la Russie et prendre de nouvelles mesures pour réduire de manière drastique et substantielle leur arsenal nucléaire afin de créer les conditions propices à la mise en place d'un processus multilatéral de désarmement nucléaire.

La Chine est favorable à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires. Notre politique et notre doctrine nucléaires sont claires, cohérentes et responsables. Nous sommes engagés sur la voie d'un développement pacifique et avons toujours poursuivi une stratégie nucléaire fondée sur la légitime défense. Nous n'avons jamais participé à une quelconque course aux armements nucléaires et nous avons toujours maintenu notre capacité nucléaire au niveau minimal requis pour garantir la sécurité nationale. La Chine n'a jamais menacé aucun pays avec son arsenal nucléaire limité, qui est de nature défensive, et continuera à promouvoir les processus internationaux de maîtrise des armements et de non-prolifération et à y participer activement.

La politique même de la Chine est une contribution majeure à la paix et à la sécurité mondiales. Nous avons donné la priorité aux préparatifs de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et nous y participons activement. Nous sommes en outre déterminés à promouvoir l'autorité, l'universalité et l'efficacité du Traité. Nous estimons que la Conférence d'examen devrait faire le bilan des réalisations obtenues par le Traité au cours des cinquante dernières années et se pencher sur son développement au cours des 50 prochaines années. Nous coopérerons avec tous les États Membres pour apporter des contributions innovantes à la paix mondiale et au développement durable.

La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

M. Al-Qahtani (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.11).

Le Royaume d'Arabie saoudite est attaché aux dispositions de la Charte des Nations Unies comme aux principes de la légitimité internationale, qui constituent deux piliers de notre politique étrangère. Nous estimons particulièrement important de promouvoir le rôle de

l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines, notamment celui de la sécurité internationale et du désarmement. Nous sommes d'avis que ces questions forment un tout indissociable en l'absence duquel le monde ne peut vivre dans la paix et la stabilité.

À cet égard, mon pays rappelle que la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est une responsabilité collective au niveau international. Nous demandons instamment à la communauté internationale, à l'Organisation des Nations Unies et aux États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment aux États dépositaires, de respecter leurs engagements concernant la création d'une telle zone, laquelle contribuerait à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient en particulier et dans le monde entier en général. Mon pays souligne également que la décision de 1995 concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient reste valable jusqu'à ce que ses objectifs et ses buts soient atteints. Sans cela, les États arabes n'auraient pas accepté une prorogation indéfinie du TNP.

Mon pays réaffirme que le refus persistant d'Israël d'adhérer à ce Traité et de soumettre ses installations nucléaires à l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Il constitue également une violation et une remise en cause de dizaines de résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité. De plus, mon pays affirme qu'il est important de conclure un accord international global sur le programme nucléaire iranien qui empêcherait l'Iran de se doter d'armes nucléaires de quelque manière que ce soit.

Mon pays se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la tenue de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui sera organisée par l'ONU en novembre et présidée par la Jordanie, en vue de débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Nous exhortons tous les États invités à participer à la Conférence sans condition préalable.

Enfin, le Royaume d'Arabie saoudite souligne le droit inhérent à tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément aux normes et procédures établies par l'AIEA, et sous sa supervision. Nous appuyons également les efforts visant à faciliter les transferts de technologies, d'expertise et d'équipements liés à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le TNP repose sur trois piliers : la non-prolifération des armes nucléaires, l'élimination des armes nucléaires existantes et la facilitation de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous exhortons les États industrialisés à coopérer afin de lever les obstacles qui entravent le transfert de ce type de technologie au profit des pays en développement.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps qui nous était imparti pour la présente séance.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire adjoint de la Commission qui va faire quelques annonces.

M. Lomaia (Secrétaire adjoint de la Commission) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire deux annonces, très rapidement.

Premièrement, les délégations suisse et polonaise et le Bureau des affaires de désarmement vont organiser une manifestation parallèle sur le thème "Hypersonic Weapons: A Challenge and Opportunity for Strategic

Arms Control" cet après-midi à 13 h 15 dans la salle de conférence A.

Deuxièmement, la délégation russe organisera des consultations demain, mercredi 23 octobre, de 15 à 16 heures, sur le point 98 de l'ordre du jour, concernant un projet de résolution sur le renforcement et le développement du système de traités et d'accords sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : La Commission se réunira de nouveau à 15 heures, dans cette salle, pour poursuivre l'examen du groupe de questions relatif aux armes nucléaires. Les délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse au titre de ce groupe de questions auront la possibilité de le faire immédiatement après que nous aurons entendu le dernier orateur. Si le temps le permet, la Commission entamera ensuite l'examen du groupe de questions relatif aux autres armes de destruction massive.

Avant de lever la séance, je rappelle à toutes les délégations que la liste des orateurs pour le débat thématique sera close demain, mercredi 23 octobre, à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'inscrire sur la liste des orateurs avant cette échéance.

La séance est levée à 13 heures.